



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°BFC-2022-038

PUBLIÉ LE 28 MARS 2022

Sommaire

Mission nationale de contrôle /

BFC-2022-03-21-00010 - arrêté CAF de la Nièvre (4 pages)	Page 4
BFC-2022-03-21-00009 - arrêté CAF de la Saône-et-Loire (4 pages)	Page 9
BFC-2022-03-17-00020 - arrêté CAF du Doubs.docx (4 pages)	Page 14
BFC-2022-03-12-00001 - arrêté CAF du Jura (4 pages)	Page 19
BFC-2022-03-21-00013 - arrêté CARSAT Bourgogne-Franche-Comté (5 pages)	Page 24
BFC-2022-03-18-00008 - Arrêté CD de la Côte-d'Or (4 pages)	Page 30
BFC-2022-03-21-00011 - arrêté initial CAF Cote d'Or (4 pages)	Page 35
BFC-2022-03-21-00012 - arrêté initial CAF de l'Yonne (4 pages)	Page 40
BFC-2022-03-21-00008 - arrêté initial CAF de la Haute-Saône (4 pages)	Page 45
BFC-2022-03-17-00022 - arrêté initial CAF du Doubs (4 pages)	Page 50
BFC-2022-03-17-00021 - arrêté initial CAF du territoire de Belfort (4 pages)	Page 55
BFC-2022-03-18-00006 - arrêté initial URSSAF de Belfort (4 pages)	Page 60
BFC-2022-03-18-00007 - arrêté initial URSSAF du Doubs (4 pages)	Page 65
BFC-2022-03-18-00009 - arrêté initial URSSAF du Jura.docx (4 pages)	Page 70
BFC-2022-03-18-00014 - Arrêté initial URSSAF Régionale de Bourgogne (4 pages)	Page 75
BFC-2022-03-18-00011 - arrêté modif n1 CAF du Jura.docx (2 pages)	Page 80
BFC-2022-03-16-00003 - Arrêté modificatif n°1 IRPSTI BFC (2 pages)	Page 83
BFC-2022-03-18-00010 - arrêté URSSAF de l'Yonne (4 pages)	Page 86
BFC-2022-03-18-00013 - arrêté URSSAF de la Haute-Saône (4 pages)	Page 91
BFC-2022-03-18-00012 - Arrête URSSAF Régionale de la Franche-Comté (4 pages)	Page 96
BFC-2022-03-18-00004 - arrt URSSAF de la Saone-et-Loire (4 pages)	Page 101

Préfecture de la région Bourgogne Franche-Comté /

BFC-2022-03-28-00001 - Arrêté n°22-75 BAG portant nomination des membres du comité local de Bourgogne-Franche-Comté du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) (4 pages)	Page 106
BFC-2022-03-25-00014 - Avis de recrutement externe sans concours d'Adjoint techniques de recherche et de formation Session 2022 (2 pages)	Page 111
BFC-2022-03-25-00013 - Avis relatif au recrutement au titre de l'année 2022 de Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (B.O.E.) par la voie contractuelle dans le corps des Adjoints techniques de recherche et de formation (2 pages)	Page 114

Rectorat /

BFC-2022-03-24-00004 - Arrêté du 24 mars 2022 délégation de signature rectrice Nathalie ALBERT- MORETTI- Caroline VAYROU (SGA Dijon - SIAJ) (2 pages)	Page 117
---	----------

BFC-2022-03-24-00005 - Arrêté du 24 mars 2022 délégation de signature rectrice Nathalie ALBERT- MORETTI- Philippe CHATENET (SIAJ) (2 pages)	Page 120
BFC-2022-03-25-00009 - Arrêté du 25 mars 2022 délégation de signature de la rectrice ALBERT- MORETTI - Mme GIROD - Cheffe DPE (2 pages)	Page 123
BFC-2022-03-25-00008 - Arrêté du 25 mars 2022 délégation de signature de la rectrice ALBERT- MORETTI Mme BOQUESTAL - Cheffe DEC (2 pages)	Page 126
BFC-2022-03-25-00005 - Arrêté du 25 mars 2022 délégation de signature de la rectrice ALBERT- MORETTI Mme THOMAS - SGAA DRH - (2 pages)	Page 129
BFC-2022-03-25-00006 - Arrêté du 25 mars 2022 délégation de signature de la rectrice ALBERT- MORETTI- M. MARMOT- DRAFPIC (2 pages)	Page 132
BFC-2022-03-25-00007 - Arrêté du 25 mars 2022 délégation de signature de la rectrice ALBERT- MORETTI- M.MONNY-SGAA-DOP (2 pages)	Page 135
BFC-2022-03-25-00010 - Arrêté du 25 mars 2022 délégation de signature de la rectrice ALBERT- MORETTI- Mme MOLLIER - Cheffe DPAE (2 pages)	Page 138
BFC-2022-03-25-00011 - Arrêté du 25 mars 2022 délégation de signature de la rectrice ALBERT- MORETTI- Mme PINSET - SGA (2 pages)	Page 141
BFC-2022-03-25-00012 - Arrêté du 25 mars 2022 délégation de signature de la rectrice ALBERT- MORETTI- Mme RELANGE - Cheffe SSARH - (2 pages)	Page 144
BFC-2022-03-25-00004 - Arrêté du 25 mars 2022 délégation de signature de la rectrice ALBERT- MORETTI- Mme RIBEIRO - Cheffe DOS - (2 pages)	Page 147
Rectorat de l'académie de Besançon /	
BFC-2022-03-18-00005 - Arrêté initial URSSAF de la Nièvre (4 pages)	Page 150

Mission nationale de contrôle

BFC-2022-03-21-00010

arrêté CAF de la Nièvre



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRETE 54/2022 **portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Caisse** **d'Allocations Familiales de la Nièvre**

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,
Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Patrice Beaumont, chef de l'antenne de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ;

Arrête :

Article 1^{er} :

Sont nommés membres du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Nièvre :

1° En tant que représentants des assurés sociaux:

Sur désignation de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT):

Titulaires :

Mme Christine PERRET

M. Cyril ANTOLINI

Suppléants :

Mme Françoise HONIAT

M. Jean Marc BOUCROT

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail (CGT):

Titulaires :

Mme Carole DOUSPIS

Mme Bernadette DE MEYER

Suppléants :

Mme Nadine NOWICKA

Mme Pascale PETIT

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail-Force Ouvrière (CGT-FO):

Titulaires :

M. Olivier VAVON

M. Eric GUERET

Suppléants :

M. David AUBLIN

Mme Sandrine FISSEAU

Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC):

Titulaire :

M. Henri CRESSANT

Suppléant :

Poste vacant

Sur désignation de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC):

Titulaire :

Mme Laurence PRET

Suppléant :

Poste vacant

2° En tant que représentants des employeurs:

Sur désignation du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF):

Titulaires :

Mme Anne-Marie JOUVET

M. Mamy RAKOTONIRINA

Suppléants :

M. Jean-Pierre ALAUX

Mme Valérie FIEDLER

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME):

Titulaires :

M. Laurent PACAUD

M. Benoit LECROT

Suppléants :

M. Jean Noel FOIN

Poste vacant

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P):

Titulaire:

Mme Christine MASSART

Suppléants :

M. Stéphane CONDROYER

3° En tant que représentants des travailleurs indépendants:

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P):

Titulaire:

Mme Catherine GEFFROY

Suppléant :

Poste vacant

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME):

Titulaire :

M. Olivier PERREAU

Suppléant :

Poste vacant

Sur désignation de la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE):

Titulaire :

Poste vacant

Suppléant :

M. Ludovic MILLE

4° En tant que représentants des associations familiales:

Sur désignation de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF):

Titulaires :

Mme Christine SAUVIGNE

Mme Joëlle GUILLAUME

Mme Martine WESOLEK

Mme Corinne MARSHALL BRAHIMI

Suppléants :

M. Jonathan PIAT

M. Dominique RODEIA

Mme Aude DE LECLUSE

M. Pascal CONTANT

5° En tant que personnes qualifiées dans le domaine d'activité de l'organisme :

Sur désignation du ministre chargé de la sécurité sociale / de Monsieur le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté :

M. Djibril BA

Mme Ghislaine POITOU

M. Arnaud LEPINE

Mme Béatrice LAMOUREUX

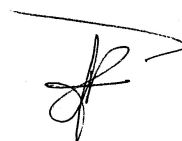
Article 2 :

Le chef d'antenne de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Fait à Nancy, le 21 mars 2022

Le ministre des solidarités et de la santé,
Pour le ministre et par délégation :

Le chef d'antenne de Nancy de la Mission
Nationale de Contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale



Patrice BEAUMONT

Le ministre de l'économie, des finances
et de la relance

Pour le ministre et par délégation :

Le chef d'antenne de Nancy de la Mission
Nationale de Contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale



Patrice BEAUMONT

Mission nationale de contrôle

BFC-2022-03-21-00009

arrêté CAF de la Saône-et-Loire



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRETE 53/2022 **portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Caisse** **d'Allocations Familiales de la Saône-et-Loire**

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,
Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Patrice Beaumont, chef de l'antenne de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ;

Arrête :

Article 1^{er} :

Sont nommés membres du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Saône-et-Loire :

1° En tant que représentants des assurés sociaux:

Sur désignation de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT):

Titulaires :

M. Stéphane FUSTER

Mme Isabelle JOST

Suppléants :

Mme Elise MARTIN

M. Pascal BOTTEREAU

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail (CGT):

Titulaires :

Mme Julie RAVET

M. Olivier TAVIOT

Suppléants :

M. Christel PIOTROWSKI

Mme Annie PARIZE

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail-Force Ouvrière (CGT-FO):

Titulaires :

M. Vincent CALABRETTA

Mme Sylvie GONZALEZ

Suppléants :

M. Pascal HACHIM

Mme Gaelle DEVELAY

Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC):

Titulaire :

M. Patrick LARGE

Suppléant :

Mme Audrey FORASACCO

Sur désignation de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC):

Titulaire :

Mme Christine VITU

Suppléant :

Poste vacant

2° En tant que représentants des employeurs:

Sur désignation du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF):

Titulaires :

M. Laurent CUNY

Mme Véronique GRICOURT

Suppléants :

Mme Sarah GIRAUD

M. Jean-Renaud JACQUINET

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME):

Titulaires :

M. Alban MOREAU

Mme Dominique DEVAUX

Suppléant :

Poste vacant

Poste vacant

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P):

Titulaire:

Mme Sandra ROCHA

Suppléant :

Mme Marie-Christine COLINOT

3° En tant que représentants des travailleurs indépendants:

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P):

Titulaire:

Mme Patricia BEAUVALLET

Suppléant :

M. Toni SPINAZZE

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME):

Titulaire :

M. Laurent MAQUART

Suppléant :

Poste vacant

Sur désignation de la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE):

Titulaire :

Mme Olive TARRIT

Suppléant :

M. Salhas MAMMAD

4° En tant que représentants des associations familiales:

Sur désignation de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF):

Titulaires :

M. Bertrand DE BEAUREPAIRE

Mme Marceline Claire Elise SUBLET

Mme Evelyne MICHEL

M. Michel BISSARDON

Suppléants :

Mme Bénédicte THIERY-LECLERC

Mme Magalie Clémence Alice PICARDAT

Mme Cindy CLAVELOUX

M. Julien GHYS

5° En tant que personnes qualifiées dans le domaine d'activité de l'organisme :

Sur désignation du ministre chargé de la sécurité sociale / de Monsieur le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté :

Mme Françoise DAVID

M. Jean-Paul BUCHILLET

M. Arcangelo MONNIELLO

Mme Florence MORIN

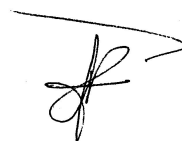
Article 2 :

Le chef d'antenne de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Fait à Nancy, le 21 mars 2022

Le ministre des solidarités et de la santé,
Pour le ministre et par délégation :

Le chef d'antenne de Nancy de la Mission
Nationale de Contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale



Patrice BEAUMONT

Le ministre de l'économie, des finances
et de la relance

Pour le ministre et par délégation :

Le chef d'antenne de Nancy de la Mission
Nationale de Contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale



Patrice BEAUMONT

Mission nationale de contrôle

BFC-2022-03-17-00020

arrêté CAF du Doubs.docx



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRETE 47/2022 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,
Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Patrice Beaumont, chef de l'antenne de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ;

Arrête :

Article 1^{er} :

Sont nommés membres du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs :

1° En tant que représentants des assurés sociaux:

Sur désignation de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT):

Titulaires :

Mme Christelle CAILLET

M. Denis NAPPEZ

Suppléants :

M. Luis HONORIO

Poste vacant

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail (CGT):

Titulaires :

Mme Habiba KHAOUA

M. Herve ROBERT

Suppléants :

M. Florian CHOLLEY

M. Raphaël MARTINEZ-CASTRO

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail-Force Ouvrière (CGT-FO):

Titulaires :

M. Lionel CHATELAIN

Mme Luisa EL METTAHRI

Suppléants :

Mme Raphaele MOUKAH

Mme Emilie SANDOZ

Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC):

Titulaire :

Mme Denise PAUL

Suppléant :

M. Joseph LABBACI

Sur désignation de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC):

Titulaire :

M. Patrice JACQUEY

Suppléant :

Mme Valérie MALARD

2° En tant que représentants des employeurs:

Sur désignation du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF):

Titulaires :

M. Olivier DERAY

Mme Françoise JEANNERET

Suppléants :

Mme Evelyne PRIMO

Mme Marie-Claude SCHMITT

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME):

Titulaires :

M. Denis GUNES

Poste vacant

Suppléant :

Mme Caroline DEBOUVRY

Poste vacant

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P):

Titulaire:

M. François-Xavier MARIE

Suppléant :

Poste vacant

3° En tant que représentants des travailleurs indépendants:

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P):

Titulaire:

Poste vacant

Suppléant :

Poste vacant

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME):

Titulaire :

Poste vacant

Suppléant :

Poste vacant

Sur désignation de la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE):

Titulaire :

Mme Christine GENEYS

Suppléant :

Poste vacant

4° En tant que représentants des associations familiales:

Sur désignation de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF):

Titulaires :

M. Gilles Edmond ABRAM

Mme Isabelle CABURET

Mme Marie-Hélène ROUSSEL (

Mme Frédérique GENTNER-MARMIER

Suppléants :

Mme Zohra CHARRIAU

Poste vacant

Poste vacant

Poste vacant

5° En tant que personnes qualifiées dans le domaine d'activité de l'organisme :

Mme Caroline PELCY

Mme Françoise BEROT

Mme Claire VAPILLON

M. Jilali EL RHAZ

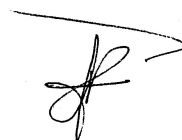
Article 2 :

Le chef d'antenne de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Fait à Nancy, le 17 mars 2022

Le ministre des solidarités et de la santé,
Pour le ministre et par délégation :


Le chef d'antenne de Nancy de la Mission
Nationale de Contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale



Patrice BEAUMONT

Le ministre de l'économie, des finances
et de la relance
Pour le ministre et par délégation :

Le chef d'antenne de Nancy de la Mission
Nationale de Contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale



Patrice BEAUMONT

Mission nationale de contrôle

BFC-2022-03-12-00001

arrêté CAF du Jura



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRETE 34/2022 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Jura

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,
Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Patrice Beaumont, chef de l'antenne de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ;

Arrête :

Article 1^{er} :

Sont nommés membres du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Jura :

1° En tant que représentants des assurés sociaux:

Sur désignation de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT):

Titulaires :

Mme Véronique DE ZANET

Mme Vanessa ZYGMUNT

Suppléants :

M. Éric MARCHAND

M. Khalid EL IRARI

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail (CGT):

Titulaires :

Mme Florence MARTELET

M. Abdelhafid TBATOU

Suppléants :

Mme Kadija DAHMOUNI

Mme Nadia LAHU

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail-Force Ouvrière (CGT-FO):

Titulaires :

M. Thierry GAZON

M. Xavier CARON

Suppléants :

M. Sébastien VACHER

M. Serge VIDINHA

Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC):

Titulaire :

M. Sébastien PERON

Suppléant :

M. Dominique BAILLY

Sur désignation de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC):

Titulaire :

M. Patrick GERLAND

Suppléant :

Mme Ziddika AGRALI

2° En tant que représentants des employeurs:

Sur désignation du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF):

Titulaires :

Mme Véronique BOUVRET

Mme Delphine BUGADA

Suppléants :

M. Stéphane CORNU

M. Frédéric DELHOMME

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME):

Titulaires :

Poste vacant

Poste vacant

Suppléant :

Poste vacant

Poste vacant

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P):

Titulaire:

Poste vacant

Suppléant :

Poste vacant

3° En tant que représentants des travailleurs indépendants:

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P):

Titulaire:

Poste vacant

Suppléant :

Poste vacant

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME):

Titulaire :

Poste vacant

Suppléant :

Poste vacant

Sur désignation de la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE):

Titulaire :

Poste vacant

Suppléant :

M Ludovic MILLE

4° En tant que représentants des associations familiales:

Sur désignation de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF):

Titulaires :

M. Olivier BONNOT

M. Michel BLEUZE

M. Jean-Roch WEISS

M. Bernard MENETRIER

Suppléants :

Mme Maria Del Mar GRAVIER

M. Jean François DUMONT

Poste vacant

Poste vacant

5° En tant que personnes qualifiées dans le domaine d'activité de l'organisme :

Sur désignation du ministre chargé de la sécurité sociale / de Monsieur le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté :

M. Didier BELLI

Mme Corinne LACROIX

Mme Annelise CAMUSET

M. Loïc QUENOT

Article 2 :

Le chef d'antenne de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Fait à Nancy, le 12 mars 2022

Le ministre des solidarités et de la santé,
Pour le ministre et par délégation :

Le chef d'antenne de Nancy de la Mission
Nationale de Contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale



Patrice BEAUMONT

Le ministre de l'économie, des finances
et de la relance
Pour le ministre et par délégation :

Le chef d'antenne de Nancy de la Mission
Nationale de Contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale



Patrice BEAUMONT

Mission nationale de contrôle

BFC-2022-03-21-00013

arrêté CARSAT Bourgogne-Franche-Comté



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRETE 58/2022

portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail Bourgogne-Franche-Comté

Le ministre des solidarités et de la santé,
Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,
La ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 215-7, R. 121-5 à R. 121-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Patrice Beaumont, chef de l'antenne de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 07 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'Assurance Maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ;

Arrête :

Article 1^{er} :

Sont nommés membres, à voix délibératives, du Conseil d'Administration de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail Bourgogne-Franche-Comté :

1° En tant que représentants des assurés sociaux:

Sur désignation de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT):

Titulaires :

Mme Véronique DE ZANET

M. Michel MORAUX

Suppléants :

Mme Catherine LYAUTEY

M. Erol SIMSEK

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail (CGT):

Titulaires :

M. Eric BEAUJEAN

Mme Catherine NASLOT

Suppléants :

M. Jean-Luc BAUMGARTNER

M. Mounir SMAILI

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail-Force Ouvrière (CGT-FO):

Titulaires :

M. Arnaud VIENNET

M. Vincent CALABRETTA

Suppléants :

M. Francis GLINEUR

Mme Régine DUPATY

Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC):

Titulaire :

M. Joël INGRAO

Suppléants :

Mme Denise PAUL

Sur désignation de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC):

Titulaire :

M. François MONTEL

Suppléants :

M. Nicolas BOUVERET

2° En tant que représentants des employeurs:

Sur désignation du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF):

Titulaires :

M. Antonio LOPEZGUTIERREZ

Mme Alain TACHET

M. Lionel DALLA SERRA

M. Emmanuel HOULBERT

Suppléants :

M. Philippe CASTIONI

M. Loïc CAVAGNAC

M. Sylvain TRICHARD-COMPAROT

M. Pascal BRUNO

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME):

Titulaires :

M. Mathias ROUYER

Mme Caroline DEBOUVRY

M. Christophe COUILLEROT

Suppléants :

M. Frédéric YGER

M. David CARRETTE

M. Alban MOREAU

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P):

Titulaire :

Poste vacant

Suppléants :

Mme Sandrine LEPIN

3° En tant que représentants de la Fédération Nationale de la Mutualité Française:

Sur désignation de la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF):

Titulaire :

Mme Carole ROUSSET

Suppléants :

M. Bruno FOREST

4° En tant que personnes qualifiées dans le domaine d'activité de l'organisme :

Sur désignation de Monsieur le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté :

M. Pierre JOUANNY

M. Dominique BOSSONG

M. Sylvain CHARLES

Poste vacant

Article 2 :

Sont nommés membres, à voix consultatives, du Conseil d'Administration de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail Nord-Est :

1° En tant que représentants des associations familiales:

Sur désignation de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF):

Titulaires :

Mme Isabelle CABURET

Suppléants :

Poste vacant

**2° En tant que représentant désigné par l'instance régionale du Conseil de la Protection Sociale des
Travailleurs Indépendants (CPSTI) de la région Bourgogne-Franche-Comté**

M. Jacques VIEILLE

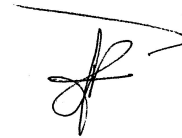
Article 3 :

Le chef d'antenne de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Fait à Nancy, le 21 mars 2022

Le ministre des solidarités et de la santé,
Pour le ministre et par délégation ;

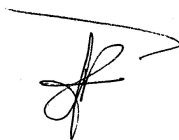
Le chef d'antenne de Nancy
de la Mission Nationale de Contrôle et
d'Audit des organismes de sécurité sociale



Patrice BEAUMONT

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,
Pour le ministre et par délégation ;

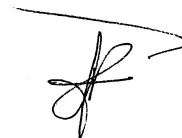
Le chef d'antenne de Nancy
de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit
des organismes de sécurité sociale



Patrice BEAUMONT

La ministre du travail, de l'emploi et de
l'insertion,
Pour la ministre et par délégation ;

Le chef d'antenne de Nancy
de la Mission Nationale de Contrôle et
d'Audit des organismes de sécurité sociale



Patrice BEAUMONT

Mission nationale de contrôle

BFC-2022-03-18-00008

Arrêté CD de la Côte-d'Or



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRETE 30/2022

portant nomination des membres du conseil départementale de la Côte d'Or auprès du Conseil d'Administration de l'Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de la Bourgogne

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,
Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles R. 121-5 à R. 121-7, D. 213-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Patrice Beaumont, chef de l'antenne de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ;

Arrête :

Article 1^{er} :

Sont nommés membres du Conseil d'Administration du conseil départementale de la Côte d'Or auprès du Conseil d'Administration de l'Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de la Bourgogne :

1° En tant que représentants des assurés sociaux:

Sur désignation de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT):

Titulaires :

Mme Valérie MAZUE

M. Thierry MAZUE

Suppléants :

Mme Jocelyne SCHWEIZER

M. Christian BOUGNON

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail (CGT):

Titulaires :

M. Denis GUVENATAM

M. René JEANDET

Suppléants :

M. Frédéric PISSOT

M. Éric MICHON

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail-Force Ouvrière (CGT-FO):

Titulaires :

M. Eddy PONCET

M. Franck LAUREAU

Suppléants :

Mme Marie CHAFFANGEON

Mme Maud QUENEL

Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC):

Titulaire :

M. Ludovic SORNAY

Suppléant :

Mme Sandrine BARRAS

Sur désignation de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC):

Titulaire :

M. Patrick TRUITARD

Suppléant :

M. Pierre FOUQUET

2° En tant que représentants des employeurs:

Sur désignation du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF):

Titulaires :

M. Stéphane COCAGNE

M. Ludovic MOUNIER

Suppléants :

M. Alexandre MERY

M Claude MOISANT

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME):

Titulaires :

M. Gilles CLAVEL

Mme Marie-Jeanne JOUVEAU

Suppléants :

M. Bertrand CHALUMEAU

M. Sébastien BRENOT

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P):

Titulaire :

Mme Elisabeth Marie MAYOL

Suppléant :

Poste vacant

3° En tant que représentants des travailleurs indépendants:

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P):

Titulaire :

M. Jacques MAILLOT

Suppléant :

Poste vacant

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME):

Titulaire :

M Teddy LOYER

Suppléant :

M. Thierry LOPES

Sur désignation de la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE):

Titulaire :

M. Ludovic MILLE

Suppléant :

Mme Mylène CAPRIGLIONE

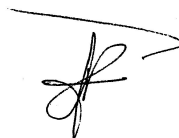
Article 2 :

Le chef d'antenne de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Fait à Nancy, le 18 mars 2022

Le ministre des solidarités et de la santé,
Pour le ministre et par délégation :

Le chef d'antenne de Nancy de la Mission
Nationale de Contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale



Patrice BEAUMONT

Le ministre de l'économie, des finances
et de la relance
Pour le ministre et par délégation :

Le chef d'antenne de Nancy de la Mission
Nationale de Contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale



Patrice BEAUMONT

Mission nationale de contrôle

BFC-2022-03-21-00011

arrêté initial CAF Cote d'Or



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRETE 55/2022 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte-d'Or

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,
Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Patrice Beaumont, chef de l'antenne de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ;

Arrête :

Article 1^{er} :

Sont nommés membres du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte-d'Or :

1° En tant que représentants des assurés sociaux:

Sur désignation de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT):

Titulaires :

Mme Fabienne CHAZAL

Mme Muriel CADOUOT

Suppléants :

M. Pascal GILBERT

M. Patrice VIGREUX

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail (CGT):

Titulaires :

M. Jonathan MARCEAU

Mme Valérie COULAT

Suppléants :

Mme Catherine NASLOT

Mme Geneviève DUC

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail-Force Ouvrière (CGT-FO):

Titulaires :

Mme Isabelle GOUDIER

M. Laurent LECOANET

Suppléants :

Mme Brigitte BRUGNOT

Mme Fadela BENHADDA

Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC):

Titulaire :

Mme Manuela DIAS

Suppléants :

Mme Véronique GENOT GIRARD

Sur désignation de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC):

Titulaire :

Mme Christine BARBIER

Suppléants :

M. Olivier PERE

2° En tant que représentants des employeurs:

Sur désignation du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF):

Titulaires :

Mme Berengere CHABRIER

M. Pascal SEGUIN

Suppléants :

Mme Valerie VILLARD CHARROIN

Mme Virginie SIVRY

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME):

Titulaires :

M. Stephen DUVAL

Mme Alice BADET

Suppléants :

Mme Amandine BERTHIER RAFFEAU

Mme Armelle DE DIEULEVEULT

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P):

Titulaire:

M. Jacques MAILLOT

Suppléants :

M. Jean-Sébastien NONQUE

3° En tant que représentants des travailleurs indépendants:

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P):

Titulaire:

Mme Sandrine LEPIN

Suppléants :

Mme Elisabeth Marie MAYOL

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME):

Titulaire :

M. Anthony GODOT

Suppléants :

Mme Camille SAUVADET-PERRIAU

Sur désignation de la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE):

Titulaire :

M. Ludovic MILLE

Suppléant :

Poste vacant

4° En tant que représentants des associations familiales:

Sur désignation de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF):

Titulaires :

M. François GUILLAUME

Mme Nadia N'MEIL

M. Thierry DEVRED

Mme Chantal THOMAS

Suppléants :

Mme Monique POITTEVIN

M. Lionel PARRIAUX

M. Emmanuel JASPART

Poste vacant

5° En tant que personnes qualifiées dans le domaine d'activité de l'organisme :

Sur désignation du ministre chargé de la sécurité sociale / de Monsieur le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté :

Mme Véronique BAILLET

M. Thierry PENARANDA

Mme Karine MILLE

Mme Nadine FAGOT

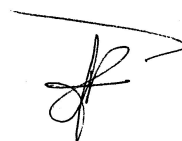
Article 2 :

Le chef d'antenne de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Fait à Nancy, le 21 mars 2022

Le ministre des solidarités et de la santé,
Pour le ministre et par délégation :

Le chef d'antenne de Nancy de la Mission
Nationale de Contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale

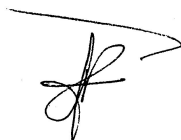


Patrice BEAUMONT

Le ministre de l'économie, des finances
et de la relance

Pour le ministre et par délégation :

Le chef d'antenne de Nancy de la Mission
Nationale de Contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale



Patrice BEAUMONT

Mission nationale de contrôle

BFC-2022-03-21-00012

arrêté initial CAF de l'Yonne



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRETE 57/2022 **portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Caisse** **d'Allocations Familiales de l'Yonne**

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,
Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Patrice Beaumont, chef de l'antenne de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ;

Arrête :

Article 1^{er} :

Sont nommés membres du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Yonne :

1° En tant que représentants des assurés sociaux:

Sur désignation de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT):

Titulaires :

Mme Joëlle COPPOLA

Mme Isabelle CHAPUT

Suppléants :

M. Frédéric PERBAL

M. Michel REAL

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail (CGT):

Titulaires :

Mme Virginie GILLES

M. Marc SAVEAN

Suppléants :

M. Jonathan PACOT

Mme Corinne BRIOT

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail-Force Ouvrière (CGT-FO):

Titulaires :

M. Abderahmane NASSOUR

Mme France MARIAN

Suppléants :

Mme Fatiha M'DOUER

M. Nabil HAMAM

Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC):

Titulaire :

M. Fabrice KALUZNY

Suppléant :

Poste vacant

Sur désignation de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC):

Titulaire :

M. Gilles SEGUIN

Suppléants :

Mme Catherine WILLOT

2° En tant que représentants des employeurs:

Sur désignation du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF):

Titulaires :

Mme Marie-Jeanne LECLERC

Poste vacant

Suppléants :

Poste vacant

Poste vacant

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME):

Titulaires :

Poste vacant

Poste vacant

Suppléant :

Poste vacant

Poste vacant

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P):

Titulaire:

M. Eric GUYOU

Suppléant :

Poste vacant

3° En tant que représentants des travailleurs indépendants:

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P):

Titulaire:

Poste vacant

Suppléant :

Poste vacant

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME):

Titulaire :

Poste vacant

Suppléant :

Poste vacant

Sur désignation de la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE):

Titulaire :

M. Eric GAILLARD

Suppléants :

M. Romain ROBINET

4° En tant que représentants des associations familiales:

Sur désignation de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF):

Titulaires :

M. Léon DEBOUTE

M. Christophe BEN ALI

Mme Lisa COGERINO

Mme Gaëlan BUREAUX

Suppléants :

Mme Elodie SAUNIER

M. Eric FATIER ()

Mme Frédérique POIRIER

Poste vacant

5° En tant que personnes qualifiées dans le domaine d'activité de l'organisme :

Sur désignation du ministre chargé de la sécurité sociale / de Monsieur le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté :

M. Fabrice GRESSENT

M. Didier GANIER

Mme Myriam BISSONET

Mme Gwenola TOUTAIN

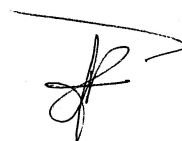
Article 2 :

Le chef d'antenne de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Fait à Nancy, le 21 mars 2022

Le ministre des solidarités et de la santé,
Pour le ministre et par délégation :

Le chef d'antenne de Nancy de la Mission
Nationale de Contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale

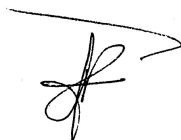


Patrice BEAUMONT

Le ministre de l'économie, des finances
et de la relance

Pour le ministre et par délégation :

Le chef d'antenne de Nancy de la Mission
Nationale de Contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale



Patrice BEAUMONT

Mission nationale de contrôle

BFC-2022-03-21-00008

arrêté initial CAF de la Haute-Saône



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRETE 46/2022 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Saône

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,
Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Patrice Beaumont, chef de l'antenne de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ;

Arrête :

Article 1^{er} :

Sont nommés membres du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Saône :

1° En tant que représentants des assurés sociaux:

Sur désignation de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT):

Titulaires :

Mme Karine DAVOT NOIR

Mme Mariette LALLEMAND

Suppléants :

M. Jean-François SEGUIN

M. Eric LALLOZ

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail (CGT):

Titulaires :

M. Christophe Nabil BOUCHAIR

Mme Sabine LARUE

Suppléants :

Mme Catherine KERLOUEGAN

Mme Annick DIDIER

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail-Force Ouvrière (CGT-FO):

Titulaires :

Mme Stéphanie BELFILS

M. Antoine PIRES

Suppléants :

M. Laurent CARDOT

Mme Maryse BROUSSIER

Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC):

Titulaire :

M. Thierry PAGOT

Suppléant :

M. Joseph LABBACI

Sur désignation de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC):

Titulaire :

M. Thierry BAUMNER

Suppléant :

Mme Catherine DA SILVA

2° En tant que représentants des employeurs:

Sur désignation du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF):

Titulaires :

M. Thierry GOLDMAN

M. Noël CENCI

Suppléants :

M. Emmanuel CUNY

M. Vincent ALLANOU

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME):

Titulaires :

Mme Catherine WITTMANN

M. Philippe LARRERE

Suppléant :

Mme Nathalie WOLFF

Poste vacant

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P):

Titulaire:

Poste vacant

Suppléant :

Poste vacant

3° En tant que représentants des travailleurs indépendants:

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P):

Titulaire:

Poste vacant

Suppléant :

Poste vacant

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME):

Titulaire :

M. Pascal WITTMANN

Suppléant :

Poste vacant

Sur désignation de la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE):

Titulaire :

Mme Sandrine LARTAUD

Suppléant :

Poste vacant

4° En tant que représentants des associations familiales:

Sur désignation de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF):

Titulaires :

M. Daniel KUHN

M. Jérémy RIONDET

Mme Corinne GAVOILLE

Poste vacant

Suppléants :

Mme Valérie CHATILLON

Mme Marie JEANNINGROS

Poste vacant

Poste vacant

5° En tant que personnes qualifiées dans le domaine d'activité de l'organisme :

Sur désignation du ministre chargé de la sécurité sociale / de Monsieur le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté :

M. Matthieu FAURE

M. Laurent ZIEGLER

Mme Mama VOYEZ

Mme Sandra VIENNET

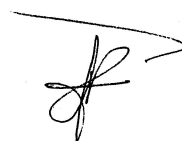
Article 2 :

Le chef d'antenne de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Fait à Nancy, le 21 mars 2022

Le ministre des solidarités et de la santé,
Pour le ministre et par délégation :

Le chef d'antenne de Nancy de la Mission
Nationale de Contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale



Patrice BEAUMONT

Le ministre de l'économie, des finances
et de la relance
Pour le ministre et par délégation :

Le chef d'antenne de Nancy de la Mission
Nationale de Contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale



Patrice BEAUMONT

Mission nationale de contrôle

BFC-2022-03-17-00022

arrêté initial CAF du Doubs



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRETE 47/2022 **portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Caisse** **d'Allocations Familiales du Doubs**

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,
Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Patrice Beaumont, chef de l'antenne de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ;

Arrête :

Article 1^{er} :

Sont nommés membres du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs :

1° En tant que représentants des assurés sociaux:

Sur désignation de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT):

Titulaires :

Mme Christelle CAILLET

M. Denis NAPPEZ

Suppléants :

M. Luis HONORIO

Poste vacant

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail (CGT):

Titulaires :

Mme Habiba KHAOUA

M. Herve ROBERT

Suppléants :

M. Florian CHOLLEY

M. Raphaël MARTINEZ-CASTRO

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail-Force Ouvrière (CGT-FO):

Titulaires :

M. Lionel CHATELAIN

Mme Luisa EL METTAHRI

Suppléants :

Mme Raphaele MOUKAH

Mme Emilie SANDOZ

Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC):

Titulaire :

Mme Denise PAUL

Suppléant :

M. Joseph LABBACI

Sur désignation de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC):

Titulaire :

M. Patrice JACQUEY

Suppléant :

Mme Valérie MALARD

2° En tant que représentants des employeurs:

Sur désignation du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF):

Titulaires :

M. Olivier DERAY

Mme Françoise JEANNERET

Suppléants :

Mme Evelyne PRIMO

Mme Marie-Claude SCHMITT

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME):

Titulaires :

M. Denis GUNES

Poste vacant

Suppléant :

Mme Caroline DEBOUVRY

Poste vacant

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P):

Titulaire:

M. François-Xavier MARIE

Suppléant :

Poste vacant

3° En tant que représentants des travailleurs indépendants:

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P):

Titulaire:

Poste vacant

Suppléant :

Poste vacant

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME):

Titulaire :

Poste vacant

Suppléant :

Poste vacant

Sur désignation de la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE):

Titulaire :

Mme Christine GENEYS

Suppléant :

Poste vacant

4° En tant que représentants des associations familiales:

Sur désignation de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF):

Titulaires :

M. Gilles Edmond ABRAM

Mme Isabelle CABURET

Mme Marie-Hélène ROUSSEL (

Mme Frédérique GENTNER-MARMIER

Suppléants :

Mme Zohra CHARRIAU

Poste vacant

Poste vacant

Poste vacant

5° En tant que personnes qualifiées dans le domaine d'activité de l'organisme :

Mme Caroline PELCY

Mme Françoise BEROT

Mme Claire VAPILLON

M. Jilali EL RHAZ

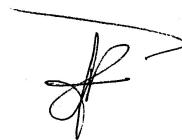
Article 2 :

Le chef d'antenne de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Fait à Nancy, le 17 mars 2022

Le ministre des solidarités et de la santé,
Pour le ministre et par délégation :

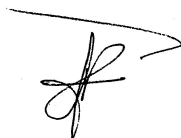
Le chef d'antenne de Nancy de la Mission
Nationale de Contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale



Patrice BEAUMONT

Le ministre de l'économie, des finances
et de la relance
Pour le ministre et par délégation :

Le chef d'antenne de Nancy de la Mission
Nationale de Contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale



Patrice BEAUMONT

Mission nationale de contrôle

BFC-2022-03-17-00021

arrêté initial CAF du territoire de Belfort



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRETE 44/2022 **portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Caisse** **d'Allocations Familiales du Territoire de Belfort**

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,
Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Patrice Beaumont, chef de l'antenne de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ;

Arrête :

Article 1^{er} :

Sont nommés membres du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Territoire de Belfort :

1° En tant que représentants des assurés sociaux:

Sur désignation de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT):

Titulaires :

M. David RANOUX

Mme Maria-Lurdès RODRIGUEZ

Suppléants :

Mme Andreia FERREIRA

M. Mourad TALLAS

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail (CGT):

Titulaires :

M. Eddy CARDOT

Mme Valérie PREVOT

Suppléants :

Mme Stéphanie GUILLOT

M. Abdelaziz JEBBAR

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail-Force Ouvrière (CGT-FO):

Titulaires :

M. Michel ENDERLIN

Mme Régine DUPATY

Suppléants :

M. Mounir BOUSBIH

Mme Figen TUNA

Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC):

Titulaire :

M. Olivier LAURENT

Suppléant :

M. David SAGLIBENE

Sur désignation de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC):

Titulaire :

M. Vladimir DJORDJEVIC

Suppléant :

M. Halil KOCAMAN

2° En tant que représentants des employeurs:

Sur désignation du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF):

Titulaires :

Mme Sabine CARROL

Mme Marie-Claude SCHMITT

Suppléants :

M. Thierry GOLDMAN

M. Nicolas VALQUEVIS

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME):

Titulaires :

M. Stéphane JACQUEMIN

M. Jacques MASSON

Suppléant :

Mme Catherine MOUGIN

Poste vacant

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P):

Titulaire:

Poste vacant

Suppléant :

Poste vacant

3° En tant que représentants des travailleurs indépendants:

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P):

Titulaire:

Poste vacant

Suppléant :

Poste vacant

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME):

Titulaire :

Mme Delphine FONTAINE

Suppléant :

Poste vacant

Sur désignation de la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE):

Titulaire :

Mme Fabienne SCHMITT

Suppléant :

Poste vacant

4° En tant que représentants des associations familiales:

Sur désignation de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF):

Titulaires :

Mme Carole ALQUIER

M. Cheikh CHERFAOUI

Mme Fabienne FABBRO

M. Smail MERDJANA

Suppléants :

M. Clément DE GHESELLE

Mme Sylvie LUCAS

Poste vacant

5° En tant que personnes qualifiées dans le domaine d'activité de l'organisme :

Sur désignation du ministre chargé de la sécurité sociale / de Monsieur le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté :

M. Jean CENNI

Mme Nadia LAAYSEL

Mme Annick MARIE

Mme Isabelle PONCEOT

Article 2 :

Le chef d'antenne de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Fait à Nancy, le 17 mars 2022

Le ministre des solidarités et de la santé,
Pour le ministre et par délégation :

Le chef d'antenne de Nancy de la Mission
Nationale de Contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale



Patrice BEAUMONT

Le ministre de l'économie, des finances
et de la relance
Pour le ministre et par délégation :

Le chef d'antenne de Nancy de la Mission
Nationale de Contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale



Patrice BEAUMONT

Mission nationale de contrôle

BFC-2022-03-18-00006

arrêté initial URSSAF de Belfort



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRETE 27/2022

portant nomination des membres du conseil départementale du territoire de Belfort auprès du Conseil d'Administration de l'Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de Franche-Comté

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,
Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles R. 121-5 à R. 121-7, D. 213-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Patrice Beaumont, chef de l'antenne de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ;

Arrête :

Article 1^{er} :

Sont nommés membres du Conseil d'Administration du conseil départementale du territoire de Belfort auprès du Conseil d'Administration de l'Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de la Franche-Comté :

1° En tant que représentants des assurés sociaux:

Sur désignation de la Confédération Française Démocratique du travail (CFDT):

Titulaires :

M. Mohamed FAHEM

Mme Maria-Lurdès RODRIGUEZ

Suppléants :

Mme Andreia FERREIRA

Poste vacant

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail (CGT):

Titulaires :

M. Mikayil YUKSEL

M. Barbarino AUGELLO

Suppléants :

M. Mohammed BELLAKHDIM

M. Lionel SANTOS

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail-Force Ouvrière (CGT-FO):

Titulaires :

M. Éric PEULTIER

M. Nicolas JARDOT

Suppléants :

M. Olivier COULON

Mme Géraldine FAUDOT

Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC):

Titulaire :

Mme Corinne SCHNEIDER

Suppléant :

M. Joël INGRAO

Sur désignation de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC):

Titulaire :

M. Guy CORVEC

Suppléant :

Mme Evelyne PRUD'HOMME

2° En tant que représentants des employeurs:

Sur désignation du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF):

Titulaires :

M. Emmanuel SEIGNOLE

Mme Evelyne PRIMO

Suppléants :

M. Didier BOITEUX

M. Carlos BRANCO

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME):

Titulaires :

M. Emmanuel COLLON

M. Louis DEROIN

Suppléants :

M. Stéphane JACQUEMIN

Poste vacant

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P):

Titulaire :

Poste vacant

Suppléant :

Poste vacant

3° En tant que représentants des travailleurs indépendants:

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P):

Titulaire :

Poste vacant

Suppléant :

Poste vacant

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME):

Titulaire :

Mme Véronique HENRY

Suppléant :

Mme Christine DANEK

Sur désignation de la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE):

Titulaire :

Poste vacant

Suppléant :

M. Ludovic MILLE

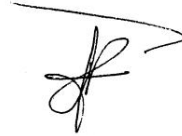
Article 2 :

Le chef d'antenne de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Fait à Nancy, le 18 mars 2022

Le ministre des solidarités et de la santé,
Pour le ministre et par délégation :

Le chef d'antenne de Nancy de la Mission
Nationale de Contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale



Patrice BEAUMONT

Le ministre de l'économie, des finances
et de la relance
Pour le ministre et par délégation :

Le chef d'antenne de Nancy de la Mission
Nationale de Contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale



Patrice BEAUMONT

Mission nationale de contrôle

BFC-2022-03-18-00007

arrêté initial URSSAF du Doubs



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRETE 29/2022

portant nomination des membres du conseil départementale du Doubs auprès du Conseil d'Administration de l'Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de Franche-Comté

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,
Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles R. 121-5 à R. 121-7, D. 213-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Patrice Beaumont, chef de l'antenne de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ;

Arrête :

Article 1^{er} :

Sont nommés membres du Conseil d'Administration du conseil départementale du Doubs auprès du Conseil d'Administration de l'Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de la Franche-Comté :

1° En tant que représentants des assurés sociaux:

Sur désignation de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT):

Titulaires :

Mme Marie-Chantal DUSCHENKO

M. Jean-Claude PERRIN

Suppléants :

Mme Françoise ROLLET

M. Éric MARCHAND

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail (CGT):

Titulaires :

M. Patrick BAQUET

Poste vacant

Suppléants :

Mme Habiba KHAOUA

Poste vacant

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail-Force Ouvrière (CGT-FO):

Titulaires :

M. Antonio PEREIRA DA SILVA

M. Yves LOUIS

Suppléants :

Poste vacant

Poste vacant

Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC):

Titulaire :

M. Yves HUGON-JEANNIN

Suppléant :

Mme Denise PAUL

Sur désignation de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC):

Titulaire :

M. Patrick DREAU

Suppléant :

M. François GIORDANO

2° En tant que représentants des employeurs:

Sur désignation du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF):

Titulaires :

M. Loïc CAVAGNAC

Mme Françoise JEANNERET

Suppléants :

M. Olivier DERAY

Mme Christine MILLON FREMILLON

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME):

Titulaires :

M Christophe COUILLEROT

Poste vacant

Suppléants :

Poste vacant

Poste vacant

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P):

Titulaire :

M. Éric PINTO

Suppléant :

Poste vacant

3° En tant que représentants des travailleurs indépendants:

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P):

Titulaire :

M. Etienne SAILLARD

Suppléant :

Poste vacant

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME):

Titulaire :

M Frédéric PETIT JEAN

Suppléant :

Poste vacant

Sur désignation de la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE):

Titulaires :

Mme Christine GENEYS

Suppléant :

Poste vacant

Article 2 :

Le chef d'antenne de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Fait à Nancy, le 18 mars 2022

Le ministre des solidarités et de la santé,
Pour le ministre et par délégation :

Le chef d'antenne de Nancy de la Mission
Nationale de Contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale



Patrice BEAUMONT

Le ministre de l'économie, des finances
et de la relance
Pour le ministre et par délégation :

Le chef d'antenne de Nancy de la Mission
Nationale de Contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale



Patrice BEAUMONT

Mission nationale de contrôle

BFC-2022-03-18-00009

arrêté initial URSSAF du Jura.docx



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRETE 38/2022

portant nomination des membres du conseil départementale du Jura auprès du Conseil d'Administration de l'Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de la Franche-Comté

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,
Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles R. 121-5 à R. 121-7, D. 213-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Patrice Beaumont, chef de l'antenne de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ;

Arrête :

Article 1^{er} :

Sont nommés membres du Conseil d'Administration du conseil départementale du Jura auprès du Conseil d'Administration de l'Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de la Franche-Comté :

1° En tant que représentants des assurés sociaux:

Sur désignation de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT):

Titulaires :

M. Éric MARCHAND

Mme Sandra PRUDENT

Suppléants :

Mme Vanessa ZYGMUNT

M. François BOISSELIER

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail (CGT):

Titulaires :

Mme Sylvie MONTANDON

Poste vacant

Suppléants :

Mme Céline CLAUDE

Poste vacant

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail-Force Ouvrière (CGT-FO):

Titulaires :

M. Thierry GAZON

Mme Mauricette ZARAGOZA

Suppléants :

M. Serge VIDINHA

Mme Patricia SAUNIER

Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC):

Titulaire :

M. Emmanuel GRAS

Suppléant :

Mme Aurélie JACOTOT

Sur désignation de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC):

Titulaire :

M. Patrick GERLAND

Suppléant :

Mme Magali DELARCHE

2° En tant que représentants des employeurs:

Sur désignation du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF):

Titulaires :

Mme Amandine CHARPENTIER

Mme Christine DELPEUT

Suppléants :

Mme Delphine BUGADA

Mme Véronique BOUVRET

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME):

Titulaires :

M Christophe UDA

Poste vacant

Suppléants :

Poste vacant

Poste vacant

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P):

Titulaire :

Poste vacant

Suppléant :

Poste vacant

3° En tant que représentants des travailleurs indépendants:

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P):

Titulaire :

Poste vacant

Suppléant :

Poste vacant

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME):

Titulaire :

Mme Evelyne MUYARD

Suppléant :

Poste vacant

Sur désignation de la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE):

Titulaire :

Poste vacant

Suppléant :

M Ludovic MILLE

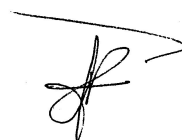
Article 2 :

Le chef d'antenne de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Fait à Nancy, le 18 mars 2022

Le ministre des solidarités et de la santé,
Pour le ministre et par délégation :


Le chef d'antenne de Nancy de la Mission
Nationale de Contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale



Patrice BEAUMONT

Le ministre de l'économie, des finances
et de la relance
Pour le ministre et par délégation :

Le chef d'antenne de Nancy de la Mission
Nationale de Contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale



Patrice BEAUMONT

Mission nationale de contrôle

BFC-2022-03-18-00014

Arrêté initial URSSAF Régionale de Bourgogne



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRETE 50/2022
portant nomination des membres du Conseil d'Administration de
l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale
et d'allocations familiales de Bourgogne

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,
Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 213-2, R. 121-5 à R. 121-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Patrice Beaumont, chef de l'antenne de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ;

Arrête :

Article 1^{er} :

Sont nommés membres, à voix délibératives, du Conseil d'Administration de l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Bourgogne:

1° En tant que représentants des assurés sociaux:

Sur désignation de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT):

Titulaires :

M. Christian BOUGNON

Mme Valérie MAZUE

Suppléants :

Mme Sabine TORT

M. Thierry MAZUE

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail (CGT):

Titulaires :

M. Éric BEAUJEAN

M. Denis GUVENATAM

Suppléants :

M. René JEANDET

Poste vacant

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail-Force Ouvrière (CGT-FO):

Titulaires :

M. Olivier VAVON

M. Franck LAUREAU

Suppléants :

Mme Hélène FIERRO

M. Reynald MILLOT

Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC):

Titulaire :

M. Ludovic SORNAY

Suppléant :

M. Etienne PITON

Sur désignation de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC):

Titulaire :

M. Sylvain BOULANGER

Suppléant :

M. Nicolas BOUVERET

2° En tant que représentants des employeurs:

Sur désignation du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF):

Titulaires :

Mme Marie-Jeanne LECLERC

M. Michel JAFFIOL

Suppléants :

M. Vincent BOULLAY

M. Stéphane COCAGNE

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME):

Titulaires :

Mme Sandrine BRATIGNY

M. Sébastien BRENOT

Suppléants :

M. Didier BARJOT

Poste vacant

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P):

Titulaire :

M. Silvère PLATRET

Suppléant :

M. Jacques MAILLOT

3° En tant que représentants des travailleurs indépendants:

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P):

Titulaire :

Mme Carine CARBILLET

Suppléant :

M. David MARTIN

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME):

Titulaire :

M. Gilles CLAVEL

Suppléants :

M. Richard MAMECIER

Sur désignation de la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE):

Titulaire :

M. Jean-François GONDELLIER

Suppléant :

M. Philippe PEYRIGA

4° En tant que personnes qualifiées dans le domaine d'activité de l'organisme :

Sur désignation du préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté :

Mme Martine ABRAHAMSE

Mme Véronique PARISOT

Mme Véronique BROIGNIEZ

M. Jean-Yves HINTERLANG

Article 2 :

Est nommé membre, à voix consultative, du Conseil d'Administration de l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Bourgogne :

1° En tant que représentant désigné par l'instance régionale du Conseil de la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants (CPSTI) de la région Bourgogne-Franche-Comté

M. Alain MOREAU

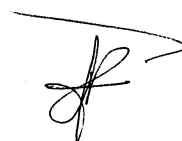
Article 3 :

Le chef d'antenne de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Fait à Nancy, le 18 mars 2022

Le ministre des solidarités et de la santé,
Pour le ministre et par délégation :

Le chef d'antenne de Nancy de la Mission
Nationale de Contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale



Patrice BEAUMONT

Le ministre de l'économie, des finances
et de la relance
Pour le ministre et par délégation :

Le chef d'antenne de Nancy de la Mission
Nationale de Contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale



Patrice BEAUMONT

Mission nationale de contrôle

BFC-2022-03-18-00011

arrêté modif n1 CAF du Jura.docx



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRETE 45/2022 portant modification (n°1) de la composition du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Jura

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,
Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Patrice Beaumont, chef de l'antenne de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté 34/2022 du 12 mars 2022 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Jura ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ;

Arrête :

Article 1^{er} :

L'article 1^{er} de l'arrêté 34/2022, portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Jura, est complété comme suit :

2° En tant que représentants des employeurs:

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME):

Titulaires :

M. Bertrand CHAZELLE

Poste vacant

Suppléant :

Poste vacant

Poste vacant

3° En tant que représentants des travailleurs indépendants:

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME):

Titulaire :

Madame Brigitte BEGEL

Suppléant :

Monsieur Xavier ROUGET

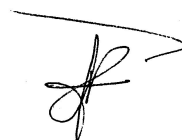
Article 2 :

Le chef d'antenne de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Fait à Nancy, le 18 mars 2022

Le ministre des solidarités et de la santé,
Pour le ministre et par délégation :

Le chef d'antenne de Nancy de la Mission
Nationale de Contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale



Patrice BEAUMONT

Le ministre de l'économie, des finances
et de la relance
Pour le ministre et par délégation :

Le chef d'antenne de Nancy de la Mission
Nationale de Contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale



Patrice BEAUMONT

Mission nationale de contrôle

BFC-2022-03-16-00003

Arrêté modificatif n°1 IRPSTI BFC



ARRÊTÉ n°12/2022

portant modification (n°1) de la composition de l'Instance Régionale du Conseil de la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants de la région Bourgogne-Franche-Comté

Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 612-4, L. 612-6 et R. 612-1 ;

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Patrice Beaumont, chef de l'antenne de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté 02/2022 portant nomination des membres de l'Instance du Conseil de la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants de la région Bourgogne-Franche-Comté ;

Vu l'arrêté du 30 novembre 2021 relatif à la liste des organisations représentatives des travailleurs indépendants et à la répartition des sièges au sein du conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants ;

ARRÊTE

Article 1

L'article 1 de l'arrêté 02/2022 portant nomination des membres de l'Instance Régionale de la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants de la région Bourgogne-Franche-Comté est modifié comme suit :

1° En tant que représentants des travailleurs indépendants :

Sur désignation de la Chambre Nationale des Professions Libérales (CNPL) :

Titulaire :

Est nommée Madame Virginie NUNES

2° En tant que représentants des travailleurs indépendants retraités :

Sur désignation de la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE) :

Titulaire :

Est nommé M. Philippe PEYRIGA

En remplacement de M. Hubert SCHNEIDER

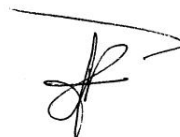
Article 2

Le Chef de l'antenne de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'Audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Fait à Nancy, le 16 mars 2022

Le ministre des solidarités et de la santé,
Pour le ministre et par délégation ;

Le Chef d'antenne de Nancy
de la Mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' and 'B' followed by a horizontal line that ends in a small arrowhead pointing to the right.

Patrice BEAUMONT

Mission nationale de contrôle

BFC-2022-03-18-00010

arrêté URSSAF de l'Yonne



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRETE 43/2022

portant nomination des membres du conseil départementale de l'Yonne auprès du Conseil d'Administration de l'Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de la Bourgogne

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,
Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles R. 121-5 à R. 121-7, D. 213-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Patrice Beaumont, chef de l'antenne de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ;

Arrête :

Article 1^{er} :

Sont nommés membres du Conseil d'Administration du conseil départementale de l'Yonne auprès du Conseil d'Administration de l'Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de la Bourgogne :

1° En tant que représentants des assurés sociaux:

Sur désignation de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT):

Titulaires :

M. Kemal BARTIBEK

M. Sylvestre MBIABE NDJASSAP

Suppléants :

Mme Sabine TORT

Mme Suzanne LEROUX

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail (CGT):

Titulaires :

M. Antonio DA SILVA COELHO

Mme Magali GROUSSOT

Suppléants :

M. Éric BEAUJEAN

Mme Isabelle MICHAUD

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail-Force Ouvrière (CGT-FO):

Titulaires :

Mme Marlène REMY

M. Reynald MILLOT

Suppléants :

M. Mohamed IHELMI

Mme Marie-Aude DENIEUIL

Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC):

Titulaire :

Mme Sylvie FRANC

Suppléant :

M. Fabrice KALUZYNY

Sur désignation de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC):

Titulaire :

Mme Sylviane PRIEUR

Suppléant :

M. Philippe PERRUCHON

2° En tant que représentants des employeurs:

Sur désignation de la Mouvement des Entreprises de France (MEDEF):

Titulaires :

Mme Marie-Jeanne LECLERC

M. Pascal LELEU

Suppléant :

Poste vacant

Poste vacant

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME):

Titulaires :

Poste vacant

Poste vacant

Suppléants :

Poste vacant

Poste vacant

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P):

Titulaire :

Poste vacant

Suppléant :

Poste vacant

3° En tant que représentants des travailleurs indépendants:

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P):

Titulaire :

M. David MARTIN

Suppléant :

Poste vacant

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME):

Titulaire :

Poste vacant

Suppléant :

Poste vacant

Sur désignation de la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE):

Titulaire :

M. Romain ROBINET

Suppléant :

M. Éric GAILLARD

Article 2 :

Le chef d'antenne de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Fait à Nancy, le 18 mars 2022

Le ministre des solidarités et de la santé,
Pour le ministre et par délégation :

Le chef d'antenne de Nancy de la Mission
Nationale de Contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale



Patrice BEAUMONT

Le ministre de l'économie, des finances
et de la relance
Pour le ministre et par délégation :

Le chef d'antenne de Nancy de la Mission
Nationale de Contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale



Patrice BEAUMONT

Mission nationale de contrôle

BFC-2022-03-18-00013

arrêté URSSAF de la Haute-Saône



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRETE 49/2022

portant nomination des membres du conseil départemental de la Haute-Saône auprès du Conseil d'Administration de l'Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de la Franche-Comté

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,
Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles R. 121-5 à R. 121-7, D. 213-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Patrice Beaumont, chef de l'antenne de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ;

Arrête :

Article 1^{er} :

Sont nommés membres du Conseil d'Administration du conseil départemental de la Haute-Saône auprès du Conseil d'Administration de l'Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de la Franche-Comté :

1° En tant que représentants des assurés sociaux:

Sur désignation de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT):

Titulaires :

M. David LAURY

Mme Marie-Françoise GAILLARDET

Suppléants :

Mme Mariette LALLEMAND

M. Jean-François SEGUIN

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail (CGT):

Titulaires :

M. Dominique LAUZET

M. Sharif MERIZAK

Suppléants :

Mme Catherine KERLOUEGAN

Poste vacant

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail-Force Ouvrière (CGT-FO):

Titulaires :

Mme Anna CARBONI

M. Jean-François SIMON

Suppléants :

Mme Valérie MEZERGUES

M. Lionel VALDENNAIRE

Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC):

Titulaire :

M. Yves VINOT

Suppléant :

M. Fabrice CANLERS

Sur désignation de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC):

Titulaire :

M. Benoît THOMASSIN

Suppléant :

M. Mikael RICHER

2° En tant que représentants des employeurs:

Sur désignation du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF):

Titulaires :

M. Jérôme DAMIDAUX

M. Vincent ALLANOU

Suppléants :

Mme Christelle BILLOTTE - HENRY

M. Cédric MARQUET

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME):

Titulaire :

Mme Nathalie WOLFF

M. Roger RAMOS

Suppléants :

Poste vacant

Poste vacant

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P):

Titulaire :

Poste vacant

Suppléant :

Poste vacant

3° En tant que représentants des travailleurs indépendants:

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P):

Titulaire :

Poste vacant

Suppléant :

Poste vacant

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME):

Titulaire :

M. Henri DEMAISON

Suppléant :

Poste vacant

Sur désignation de la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE):

Titulaire :

Poste vacant

Suppléant :

M. Ludovic MILLE

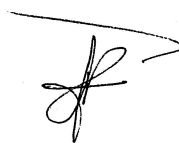
Article 2 :

Le chef d'antenne de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Fait à Nancy, le 18 mars 2022

Le ministre des solidarités et de la santé,
Pour le ministre et par délégation :

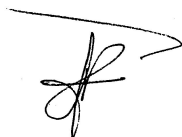
Le chef d'antenne de Nancy de la Mission
Nationale de Contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale



Patrice BEAUMONT

Le ministre de l'économie, des finances
et de la relance
Pour le ministre et par délégation :

Le chef d'antenne de Nancy de la Mission
Nationale de Contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale



Patrice BEAUMONT

Mission nationale de contrôle

BFC-2022-03-18-00012

Arrête URSSAF Régionale de la Franche-Comté



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRETE 48/2022
portant nomination des membres du Conseil d'Administration de
l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale
et d'allocations familiales de la Franche-Comté

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,
Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 213-2, R. 121-5 à R. 121-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Patrice Beaumont, chef de l'antenne de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ;

Arrête :

Article 1^{er} :

Sont nommés membres, à voix délibératives, du Conseil d'Administration de l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de la Franche-Comté:

1° En tant que représentants des assurés sociaux:

Sur désignation de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT):

Titulaires :

Mme Marie-Chantal DUSCHENKO

M. Jean-Claude PERRIN

Suppléants :

M. Éric MARCHAND

Mme Françoise ROLLET

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail (CGT):

Titulaires :

M. Bernard BOILLON

Poste vacant

Suppléants :

Poste vacant

Poste vacant

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail-Force Ouvrière (CGT-FO):

Titulaires :

Mme Mauricette ZARAGOZA

M. Jean-François SIMON

Suppléants :

Mme Patricia SAUNIER

M. Éric PEULTIER

Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC):

Titulaires :

M. Etienne PITON

Suppléants :

M. Ludovic SORNAY

Sur désignation de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC):

Titulaire :

M. Benoit THOMASSIN

Suppléant :

Poste vacant

2° En tant que représentants des employeurs:

Sur désignation du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF):

Titulaires :

M. Emmanuel SEIGNOLE

Mme Christine DELPEUT

Suppléants :

Mme Amandine CHARPENTIER

Mme Evelyne PRIMO

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME):

Titulaires :

Mme Charline BUTSCHER

M. Christophe COUILLEROT

Suppléants :

Mme Caroline DEBOUVRY

Mme Sabrina SIGRAND

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P):

Titulaire :

M. Éric PINTO

Suppléant :

Poste vacant

3° En tant que représentants des travailleurs indépendants:

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P):

Titulaire :

M. Francis NARGAUD

Suppléant :

M. François JOUVANCEAU

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME):

Titulaire :

M. Louis DEROIN

Suppléant :

M. Frédéric PETITJEAN

Sur désignation de la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE):

Titulaire :

M. Didier GENDRAUD

Suppléant :

Poste vacant

4° En tant que personnes qualifiées dans le domaine d'activité de l'organisme :

Sur désignation du préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté :

Mme Marie-Line DUBOZ

Mme Marie ALLOY

M. Fabien LABONDANCE

M. David CHEVRIER

Article 2 :

Est nommé membre, à voix consultative, du Conseil d'Administration de l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de la Franche-Comté :

1° En tant que représentant désigné par l'instance régionale du Conseil de la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants (CPSTI) de la région Bourgogne-Franche-Comté

Mme Christine GENEYS

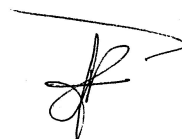
Article 3 :

Le chef d'antenne de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Fait à Nancy, le 18 mars 2022

Le ministre des solidarités et de la santé,
Pour le ministre et par délégation :

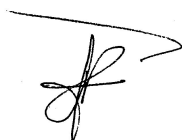
Le chef d'antenne de Nancy de la Mission
Nationale de Contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale



Patrice BEAUMONT

Le ministre de l'économie, des finances
et de la relance
Pour le ministre et par délégation :

Le chef d'antenne de Nancy de la Mission
Nationale de Contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale



Patrice BEAUMONT

Mission nationale de contrôle

BFC-2022-03-18-00004

arrt URSSAF de la Saone-et-Loire



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRETE 24/2022

portant nomination des membres du conseil départementale de la Saône-et-Loire auprès du Conseil d'Administration de l'Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de la Bourgogne

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,
Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles R. 121-5 à R. 121-7, D. 213-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Patrice Beaumont, chef de l'antenne de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ;

Arrête :

Article 1^{er} :

Sont nommés membres du Conseil d'Administration du conseil départementale de la Saône-et-Loire auprès du Conseil d'Administration de l'Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de la Bourgogne :

1° En tant que représentants des assurés sociaux:

Sur désignation de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT):

Titulaires :

M. Benoit VERMOT

M. Stéphane FUSTER

Suppléants :

Mme Catherine HERZ

Mme Catherine FICHET

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail-Force Ouvrière (CGT-FO):

Titulaires :

M. François BUCAILLE

Mme Hélène FIERRO

Suppléants :

M. Michel PETIT

Mme Sandrine PASTOR

Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC):

Titulaire :

Mme Florence BERTHAUD

Suppléant :

Mme Audrey FORASACCO

Sur désignation de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC):

Titulaire :

M. Arnaud JACHIE

Suppléant :

Mme Christine VITU

2° En tant que représentants des employeurs:

Sur désignation du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF):

Titulaires :

M. Michel JAFFIOL

M. Vincent BOULLAY

Suppléants :

Mme Véronique ABRAHAM

M. Michel DURIAUX

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME):

Titulaires :

M. Didier HUREAU

M. Alain THEVENOT

Suppléants :

Poste vacant

Poste vacant

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P):

Titulaire :

M. Sylvère PLATRET

Suppléant :

Poste Vacant

3° En tant que représentants des travailleurs indépendants:

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P):

Titulaire :

Mme Patricia BEAUVALLET

Suppléant :

M. Bernard LOISEAU

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME):

Titulaire :

Mme Dominique DEVAUX

Suppléant :

Poste vacant

Sur désignation de la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE):

Titulaire :

Mme Olive TARRIT

Suppléant :

Mme Amélie SAMOUR

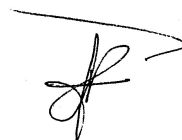
Article 2 :

Le chef d'antenne de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Fait à Nancy, le 18 mars 2022

Le ministre des solidarités et de la santé,
Pour le ministre et par délégation :

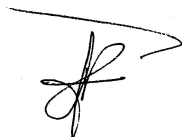
Le chef d'antenne de Nancy de la Mission
Nationale de Contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale



Patrice BEAUMONT

Le ministre de l'économie, des finances
et de la relance
Pour le ministre et par délégation :

Le chef d'antenne de Nancy de la Mission
Nationale de Contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale



Patrice BEAUMONT

Préfecture de la région Bourgogne
Franche-Comté

BFC-2022-03-28-00001

Arrêté n°22-75 BAG portant nomination des
membres du comité local de
Bourgogne-Franche-Comté du fonds pour
l'insertion des personnes handicapées dans la
fonction publique (FIPHFP)



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales**

Arrêté N° 22 - **75 BAG** portant nomination des membres du comité local de Bourgogne-Franche-Comté du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
Préfet de la Côte-d'Or

VU le code de la fonction publique et notamment son Titre V et notamment ses articles L351-1 à L351-15 relatifs à l'emploi des personnes en situation de handicap et le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique,

VU le code du travail, notamment ses articles L 5212-2, L 5212-7, L 5212-10

VU le décret n°2006-501 du 3 mai 2006 modifié et notamment ses articles 13 à 16 relatifs au fonctionnement du comité local du FIPHFP

Sur proposition de la Secrétaire générale pour les affaires régionales

ARRÊTE

Article 1er :

Sont nommés membres du comité local de Bourgogne-Franche-Comté du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique :

1°) au titre des représentants des employeurs de la fonction publique de l'État

- en qualité de membres titulaires

- M. le Préfet de Région ou son représentant, qui en assure la présidence ;
- Mme Marie-Hélène REMOND (DREETS)
- Mme Rachel MEHENNI, représentant du rectorat Bourgogne- Franche-Comté
- En attente de désignation

- en qualité de membres suppléants

- Mme Emmanuelle MFOUKA, représentant M. le Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté
- Mme Sylvie NARDIN, représentante de la DREETS;
- Mme Annette FRANCOIS, représentante du rectorat Bourgogne-Franche-Comté.

2°) au titre des élus locaux représentant les employeurs de la fonction publique territoriale

Désignation des membres titulaires:

- Mme Martine EAP-DUPIN, vice –présidente du Conseil Départemental de la Côte-d’Or
- Mme Sandra IANNICELLI, vice présidente du Conseil régional de la Bourgogne-Franche-Comté
- M. Jean-Marc FRIZOT, Président du Centre de Gestion de la Saône-et-Loire

Désignation des membres suppléants:

- Mme Séverine CALINON Conseil Départemental du Jura
- M. Pierre CONTOZ, élu au Centre de Gestion du Doubs
- Mme Carine MICHEL, adjointe du Maire de la Ville de Besançon

3°) au titre des représentants des employeurs de la fonction publique hospitalière

en qualité de membres titulaires

- M. Guillaume FAGNOU directeur des Ressources Humaines au CHU Besançon
- M. Romain FISCHER, Directeur des Ressources Humaines au CHU Dijon.

en qualité de membres suppléants

- Mme Maité LAURENT, DRH de l'hôpital Nord Franche-Comté
- M. Nicolas MARTENET, DRH du Centre Hospitalier de Semur en Auxois

4°) au titre des représentants des personnels

en qualité de membres titulaires

- M. Jean-Philippe MAITRE, Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)
- M. Brice VANHOVE, Confédération Française de l’Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC)
- M. Patrick GERLAND, Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC)
- Mme Isabelle LAMPS, Confédération Générale du Travail (CGT)
- Mme. Sylvie MAUGUIN, Force Ouvrière (FO)
- En cours de désignation, Fédération Syndicale Unitaire (FSU)
- Mme Evelyne KAIRYS, Fédération autonome de la fonction publique territoriale (FA-FP)
- Mme Viviane DANAUDIÈRE, Union syndicale solidaires (Solidaires)
- Mme Peggy FLORICOURT, Union nationale des syndicats autonomes (UNSA)

en qualité de membres suppléants

- Mme Nadine HOPPE, Confédération française démocratique du travail (CFDT)
- M. Pierre LODS, Confédération française de l’encadrement - Confédération générale des cadres (CFE-CGC)
- Mme Evelyne PRUD’HOMME, Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)

- Mme Karen SCHEFFLER, Confédération générale du travail (CGT)
- M. Thierry GAZON, Force ouvrière (FO)
- Fédération syndicale unitaire (FSU) : En cours de désignation
- Mme Annick GUICHARD, Fédération autonome de la fonction publique territoriale (FA-FP)
- Union syndicale solidaires : en cours de désignation
- M. Yves FEURTEY, Union nationale des syndicats autonomes (UNSA)

5°) au titre des associations ou organismes regroupant des personnes handicapées (désignation réalisée lors du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie en 2021 du 1er avril 2019)

en qualité de membres titulaires

- Mme Delphine CHRETIEN (CGT)
- Mme Catherine NASLOT (CPAM)
- Mme Corinne LAPOSTOLLE (AFTC)
- Mme Christine GARNIER (Union régionale Autisme France Bourgogne Franche-Comté)

en qualité de membres suppléants

- Mme Marie-José BOUTILLON (ADAPT)
- En cours de désignation
- En cours de désignation
- En cours de désignation

Article 2 :

Assistent, sans voix délibérative, aux séances du comité les personnes suivantes, désignées en raison de leurs compétences dans le domaine du handicap:

- Mme Sophie ROYER, Chef du service Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Côte-d'Or
- Mme Stéphanie WETSCH, ADAPEI 25
- Mme. Emily BESSIERE Directrice Cap Emploi 21

Article 3 :

Le Directeur régional des finances publiques ou son représentant et un représentant du gestionnaire administratif dans la région assistent, sans voix délibérative, aux séances du comité.

Article 4 :

Les membres du comité local sont nommés pour la durée restant à courir du mandat du conseil commun de la fonction publique.

En cas de vacance survenant pour quelque cause que ce soit avant l'expiration du mandat d'un membre titulaire ou suppléant, il est procédé à son remplacement, pour la durée restant à courir de ce mandat.

Article 5 :

Mme la Secrétaire générale pour les affaires régionales est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Fait à Dijon, le 28/03/2022

Pour le Préfet de la région
Bourgogne-Franche-Comté
et par délégation
L'Adjointe au secrétaire général
pour les affaires régionales


Milada PANTIC

Préfecture de la région Bourgogne
Franche-Comté

BFC-2022-03-25-00014

Avis de recrutement externe sans concours
d'Adjoint techniques de recherche et de
formation Session 2022

**AVIS DE RECRUTEMENT EXTERNE SANS CONCOURS
D'ADJOINTS TECHNIQUES DE RECHERCHE ET DE FORMATION
Session 2022**

En application des articles 3-2 à 3-4 du décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat et de l'article 51 du décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié relatif aux dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur, l'Université de Bourgogne organise au titre de l'année 2022 un recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation.

Aux termes de l'arrêté du 21 mars 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements, le nombre total de poste à pourvoir à l'Université de Bourgogne est fixé à 2.

CORPS	BAP	EMPLOI TYPE	LOCALISATION	NOMBRE DE POSTES
ATRF	G	Opérateur de maintenance	Université de Bourgogne	
			- IUT Le Creusot	1
			- Centre Condorcet	1

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Conditions d'accès fixées par la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires :

- Être de nationalité française ou ressortissant des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat faisant partie de l'accord sur l'Espace Economique Européen ;
- Jouir de ses droits civiques ;
- Les mentions portées au bulletin n° 2 du casier judiciaire ne doivent pas être incompatibles avec l'exercice de la fonction ;
- Être en position régulière au regard du code du service national ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction ;
- Pas de limite d'âge ;
- Aucun diplôme n'est exigé.

INSCRIPTIONS :

Les inscriptions sont ouvertes du **9 mai 2022 au 20 mai 2022** (cachet de la poste faisant foi ; remise en main propre possible à l'adresse ci-dessous contre signature d'un accusé de réception).

Les dossiers sont à retirer sur place OU à télécharger (site de l'Université de Bourgogne, rubrique « L'uB recrute ») et à retourner à l'adresse suivante :

Université de Bourgogne
Pôle RH/BIATSS - Service de gestion des personnels ITRF
Maison de l'Université – bureau 235 (de 9h à 12h et de 14h à 16h30)
BP 27 877 – 21 078 Dijon cedex

Toute candidature envoyée/remise hors délai sera rejetée.

Contenu du dossier de candidature à établir :

Les candidats doivent établir un dossier de candidature comportant :

- Une lettre de candidature ;
- Un curriculum vitae détaillé indiquant :
 - la formation initiale et continue
 - le parcours professionnel antérieur
 - les emplois précédemment occupés précisant les dates de début et de fin de contrat, la nature de l'emploi occupé (**joindre les contrats ou certificats de travail**) ;
- Une demande d'extrait B2 du casier judiciaire (formulaire joint au dossier) ;
- Une copie **recto verso** de la carte nationale d'identité en cours de validité ;
- Une attestation justifiant que vous êtes en règle avec les obligations militaires.

MODALITES DE SELECTION :

Le Président de l'Université de Bourgogne arrête la création d'une commission de sélection chargée d'examiner les candidatures. Cette commission est composée d'au moins trois membres désignés par l'autorité chargée de la direction de l'établissement dont au moins un membre est extérieur à l'établissement.

Au terme de l'examen des dossiers de candidature déposés dans le délai fixé ci-dessus, la commission procède à la sélection des candidats puis à l'audition des candidats retenus.

Date des auditions : entre le 4 juillet 2022 et le 8 juillet 2022 (dates prévisionnelles, susceptibles d'être modifiées)

Date de nomination : le 1^{er} septembre 2022

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à :
concours.itrf@u-bourgogne.fr

Stéphanie GAVET, stephanie.gavet@u-bourgogne.fr

Dijon, le 25 mars 2022
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint



Emmanuel RANC

IMPORTANT : la liste des candidats déclarés aptes peut comporter un nombre de candidats supérieur à celui des postes à pourvoir. En cas de renoncement d'un candidat, il est fait appel au premier candidat restant sur la liste. Si un ou plusieurs postes ne figurant pas initialement dans le nombre de postes ouverts au recrutement deviennent vacants, l'établissement peut également faire appel aux candidats figurant sur la liste dans l'ordre de celle-ci. La liste des candidats déclarés aptes demeure valable jusqu'à la date d'ouverture du recrutement suivant.

Préfecture de la région Bourgogne
Franche-Comté

BFC-2022-03-25-00013

Avis relatif au recrutement au titre de l'année
2022 de Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi
(B.O.E.) par la voie contractuelle dans le corps
des Adjoints techniques de recherche et de
formation

AVIS DE RECRUTEMENT

Avis relatif au recrutement au titre de l'année 2022 de Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (B.O.E) par la voie contractuelle dans le corps des Adjoints techniques de recherche et de formation

En application du décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique, l'Université de Bourgogne organise au titre de l'année 2022 un recrutement pour l'accès au corps d'Adjoint technique de recherche et de formation.

Aux termes de l'arrêté du 21 mars 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours externes et internes pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2^{ème} classe et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces concours, le nombre total de poste à pourvoir à l'Université de Bourgogne est fixé à 2.

CORPS / GRADE	BAP	NATURE	EMPLOI TYPE	LOCALISATION	NOMBRE DE POSTES
ATRF P2	G	B.O.E	Opérateur logistique	Université de Bourgogne UFR STAPS	1
ATRF P2	J	B.O.E	Adjoint en gestion administrative	Université de Bourgogne Pôle des Ressources humaines – Service BIATSS	1

Conditions d'inscription :

- ✓ Remplir les conditions générales d'accès à la fonction publique :
 - Être de nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse ou de la principauté de Monaco ou de la principauté d'Andorre
 - Jouir de ses droits civiques ;
 - Être en position régulière au regard du service national ;
 - Ne pas être fonctionnaire ;
 - Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction ;
 - Ne pas avoir de mentions inscrites au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
- ✓ Être Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi
- ✓ Etre titulaire d'un diplôme de niveau 3 minimum (CAP, BEP,...).

Inscriptions :

Les inscriptions sont ouvertes du **9 mai 2022 au 20 mai 2022** (cachet de la poste faisant foi ; remise en main propre possible à l'adresse ci-dessous contre signature d'un accusé de réception).

Les dossiers sont à retirer sur place OU à télécharger (site de l'Université de Bourgogne, rubrique « L'UB recrute ») et à retourner à l'adresse suivante :

Université de Bourgogne
Pôle RH/BIATSS - Service de gestion des personnels ITRF
Maison de l'Université – bureau 235 (de 9h à 12h et de 14h à 16h30)
BP 27 877 – 21 078 Dijon cedex

Toute candidature envoyée/remise hors délai sera rejetée.

Contenu du dossier de candidature à établir :

Les candidats doivent établir un dossier de candidature comportant :

- Une lettre de motivation ;
- Un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'étude ainsi que le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés (**joindre les contrats ou certificats de travail**) ;
- Une demande d'extrait B2 du casier judiciaire (fournie dans le dossier d'inscription) ;
- Une copie **recto verso** de la carte nationale d'identité en cours de validité ;
- Un justificatif attestant que le candidat est dans l'une des situations lui donnant la qualité de Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi (téléchargez la liste des Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi) ;
- Une copie du diplôme.

Modalités de sélection des candidats :

Le Président de l'Université arrête la création d'une commission de sélection chargée d'examiner les candidatures. Cette commission est composée d'au moins trois membres désignés par l'autorité chargée de la direction de l'établissement dont au moins un membre est extérieur à l'établissement.

La commission de sélection examine le dossier de chaque candidat. Au terme de l'examen des dossiers de candidature déposés dans le délai fixé ci-dessus, la commission procède à la sélection des candidats puis à l'audition des candidats retenus.


Date des auditions : entre le 4 juillet 2022 et le 8 juillet 2022 (dates prévisionnelles, susceptibles d'être modifiées)

Date de nomination : le 1^{er} septembre 2022

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à :
concours.itrf@u-bourgogne.fr

Céline PATRU, celine.patru@u-bourgogne.fr

Dijon, le 28 mars 2022
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint


Emmanuel RANC

Rectorat

BFC-2022-03-24-00004

Arrêté du 24 mars 2022 délégation de signature
rectrice Nathalie ALBERT- MORETTI- Caroline
VAYROU (SGA Dijon - SIAJ)



Secrétariat général

Affaire suivie par :

Éric CHAPUIS

Tél : 03 81 65 49 23

Mél : service.luridique@ac-besancon.fr

Besançon, le 24 mars 2022

10 rue de la Convention
25000 BESANÇON

**ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MADAME CAROLINE VAYROU,
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE L'ACADÉMIE DE DIJON**

**LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
LA RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE BESANÇON**

- Vu** le code de l'éducation notamment ses articles R. 222-35, R. 222-36 et R.222-36-4 ;
- Vu** les lois n° 83-634 du 13 juillet 1983 et n° 85-677 du 5 juillet 1985 ;
- Vu** l'ordonnance n° 59-76 du 7 janvier 1959 ;
- Vu** la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment en son article 1^{er} ;
- Vu** le décret n° 2015-1616 du 10 décembre 2015 relatif aux régions académiques ;
- Vu** le décret n° 2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;
- Vu** le décret du 16 mars 2022 portant nomination de madame Nathalie ALBERT-MORETTI, rectrice de la Région académique Bourgogne-Franche-Comté, rectrice de l'académie de Besançon ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 24 novembre 2021 portant nomination de madame Caroline VAYROU dans l'emploi de secrétaire générale de l'académie de Dijon ;
- Vu** l'arrêté rectoral du 17 décembre 2019 portant création des services régionaux de la Région académique Bourgogne-Franche-Comté ;
- Vu** l'arrêté du 6 décembre 2021 portant organisation du service inter-académique des affaires juridiques (SIAJ) de la Région académique Bourgogne-Franche-Comté ;
- Vu** l'arrêté du 6 janvier 2022 confiant à monsieur Philippe CHATENET la direction du service inter-académique juridique de la Région Bourgogne-Franche-Comté à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- Vu** l'arrêté rectoral du 1^{er} février 2022 portant délégation de signature à madame Caroline VAYROU, secrétaire générale de l'académie de Dijon.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée par madame Nathalie ALBERT-MORETTI, rectrice de la Région académique Bourgogne-Franche-Comté, rectrice de l'académie de Besançon, à madame Caroline VAYROU, secrétaire générale de l'académie de Dijon, à l'effet de signer :

- les mémoires en défense produits devant les tribunaux administratifs et les cours administratives d'appel ;
- les ordres de mission et les mandats de représentation ;
- les décisions relatives à la protection fonctionnelle ;
- les conventions d'honoraires ;

- les décisions de règlement amiable des demandes indemnitaires mettant en cause la responsabilité de l'Etat portant sur un montant inférieur à 50 000 euros ;
- les décisions à caractère financier prises pour l'exécution des décisions de justice portant sur les litiges mettant en cause la responsabilité des services déconcentrés ;
- les décisions prises au titre des actions récursoires prévues par l'article L 911-4 du code de l'éducation ;
- les décisions prises au titre des actions subrogatoires consécutivement aux faits dommageables survenus à des personnels, exercées sur le fondement de l'ordonnance n° 59-76 du 7 janvier 1959 relative aux actions en réparation civile de l'Etat et de certaines autres personnes publiques, de l'article 21 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droit et obligations des fonctionnaires et du chapitre II de la loi n° 85-677 du 5 juillet 1985 tendant à l'amélioration de la situation des victimes d'accidents de la circulation et à l'accélération des procédures d'indemnisation.
- les déclarations de conformité des inventaires des provisions pour litiges ;

Article 2 : Le présent arrêté abroge l'arrêté de délégation de signature du 1^{er} février 2022 susvisé.

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie de Dijon est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Bourgogne-Franche-Comté.

**La Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté,
Rectrice de l'académie de Besançon,
Chancelière des Universités**

Nathalie ALBERT-MORETTI



Rectorat

BFC-2022-03-24-00005

Arrêté du 24 mars 2022 délégation de signature
rectrice Nathalie ALBERT- MORETTI- Philippe
CHATENET (SIAJ)



Secrétariat général

Affaire suivie par :

Éric CHAPUIS

Tél : 03 81 65 49 23

Mél : service.juridique@ac-besancon.fr

Besançon, le 24 mars 2022

10 rue de la Convention
25000 BESANÇON

**ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MONSIEUR PHILIPPE CHATENET,
RESPONSABLE DU SERVICE INTERACADÉMIQUE JURIDIQUE (SIAJ)**

**LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
LA RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE BESANÇON**

Vu le code de l'éducation notamment ses articles R. 222-35, R. 222-36 et R.222-36-4 ;

Vu les lois n° 83-634 du 13 juillet 1983 et n° 85-677 du 5 juillet 1985 ;

Vu l'ordonnance n° 59-76 du 7 janvier 1959 ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment en son article 1^{er} ;

Vu le décret n° 2015-1616 du 10 décembre 2015 relatif aux régions académiques ;

Vu le décret n° 2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

Vu le décret du 16 mars 2022 portant nomination de madame Nathalie ALBERT-MORETTI, rectrice de la Région académique Bourgogne-Franche-Comté, rectrice de l'académie de Besançon ;

Vu l'arrêté rectoral du 17 décembre 2019 portant création des services régionaux de la Région académique Bourgogne-Franche-Comté ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2021 portant organisation du service inter-académique des affaires juridiques (SIAJ) de la Région académique Bourgogne-Franche-Comté ;

Vu l'arrêté du 6 janvier 2022 confiant à monsieur Philippe CHATENET la direction du service inter-académique juridique de la Région académique Bourgogne-Franche-Comté à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

Vu l'arrêté rectoral du 1^{er} février 2022 portant délégation de signature à monsieur Philippe CHATENET, responsable du service inter-académique juridique (SIAJ) de la Région académique Bourgogne-Franche-Comté.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée par madame Nathalie ALBERT-MORETTI, rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, rectrice de l'académie de Besançon à monsieur Philippe CHATENET, directeur du service-inter-académique juridique, à l'effet de signer :

- les mémoires en défense produits devant les tribunaux administratifs et les cours administratives d'appel ;
- les ordres de mission et les mandats de représentation ;
- les décisions relatives à la protection fonctionnelle ;
- les conventions d'honoraires ;
- les décisions de règlement amiable des demandes indemnitaires mettant en cause la responsabilité de l'Etat portant sur un montant inférieur à 50 000 euros ;
- les décisions à caractère financier prises pour l'exécution des décisions de justice portant sur les litiges mettant en cause la responsabilité des services déconcentrés ;
- les décisions prises au titre des actions récursoires prévues par l'article L 911-4 du code de l'éducation ;

- les décisions prises au titre des actions subrogatoires consécutivement aux faits dommageables survenus à des personnels, exercées sur le fondement de l'ordonnance n° 59-76 du 7 janvier 1959 relative aux actions en réparation civile de l'Etat et de certaines autres personnes publiques, de l'article 21 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droit et obligations des fonctionnaires et du chapitre II de la loi n° 85-677 du 5 juillet 1985 tendant à l'amélioration de la situation des victimes d'accidents de la circulation et à l'accélération des procédures d'indemnisation.

- les déclarations de conformité des inventaires des provisions pour litiges ;

Article 2 : Le présent arrêté abroge l'arrêté de délégation de signature du 1^{er} février 2022 susvisé.

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie de Dijon et le directeur du service inter-académique juridique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Bourgogne-Franche-Comté.

**La Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté,
Rectrice de l'académie de Besançon,
Chancelière des Universités**

Nathalie ALBERT-MORETTI



Rectorat

BFC-2022-03-25-00009

Arrêté du 25 mars 2022 délégation de signature
de la rectrice ALBERT- MORETTI - Mme GIROD -
Cheffe DPE



Secrétariat général

Affaire suivie par :

Mylène GRASSER-LECARDONNEL

Tél : 03 81 65 49 23

Mél : service.iuridique@ac-besancon.fr

Besançon, le 25 mars 2022

10 rue de la Convention
25000 BESANÇON

**ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MADAME HÉLÈNE GIROD,
RESPONSABLE DE LA DIRECTION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS (DPE)**

**LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
LA RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE BESANÇON**

Vu le code de l'éducation, et notamment son article D. 220-20,

Vu les articles R.911-82 à R. 911-90 du code de l'éducation relatifs aux mesures de déconcentration,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2015-1616 du 10 décembre 2015 relatif aux régions académiques,

Vu le décret du 16 mars 2022 portant nomination de la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, rectrice de l'académie de Besançon – madame Nathalie ALBERT-MORETTI,

Vu l'arrêté ministériel du 1^{er} janvier 2020 portant nomination de madame Hélène GIROD, attachée d'administration de l'Etat hors classe,

Vu l'arrêté ministériel du 12 mars 2020 nommant et détachant madame Valérie PINSET, attachée d'administration de l'Etat hors classe, dans l'emploi de secrétaire générale de l'académie de Besançon à compter du 1^{er} avril 2020,

Vu l'arrêté ministériel du 14 mai 2020 nommant et détachant madame Emmanuelle THOMAS, professeure certifiée hors classe dans l'emploi de secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines de l'académie de Besançon à compter du 15 mai 2020 ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 janvier 2020 portant nomination de madame Hélène GIROD, attachée d'administration de l'Etat hors classe, dans l'emploi d'administratrice chargée de la direction des personnels enseignants de l'académie de Besançon à compter du 17 janvier 2022,

Vu l'arrêté préfectoral n°22-73 BAG du 25 mars 2022 donnant délégation de signature à madame Nathalie ALBERT-MORETTI, rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, rectrice de l'académie de Besançon,

Vu l'arrêté rectoral du 25 mars 2022 portant délégation de signature à madame Valérie PINSET, secrétaire générale de l'académie de Besançon,

Vu l'arrêté rectoral du 25 mars 2022 portant délégation de signature à madame Emmanuelle THOMAS, secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines de l'académie de Besançon,

Vu l'arrêté rectoral du 20 janvier 2022 donnant délégation de signature à madame Hélène GIROD, responsable de la direction des personnels enseignants (DPE) de l'académie de Besançon.

ARRÊTE

Article 1^{er} : En l'absence de madame la rectrice, de madame la secrétaire générale de l'académie, de madame la secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines, empêchées ; délégation de signature est donnée à Madame Hélène GIROD, administratrice de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chef de la direction des personnels enseignants à l'effet de signer :

1. les actes, décisions et correspondances relatifs à la gestion des personnels enseignants, et d'éducation, des psychologues de l'éducation nationale - titulaires ou non titulaires, des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) ; les mesures de carte scolaire ;
2. les dotations en heures supplémentaires, attribution des heures supplémentaires aux EPLE dans le cadre du remplacement longue durée ;
3. les convocations aux commissions administratives paritaires académiques des personnels ;
4. les décisions relatives aux allocations de chômage ;
5. les décisions relatives aux cotisations URSSAF, IRCANTEC, les attestations ASSEDIC ;
6. les décisions relatives au rachat d'années d'études ;
7. les certificats d'exercice ;

Article 2 : Sont exclus de cette délégation :

- les affaires disciplinaires,
- les décisions de refus faisant grief,
- les congés d'office,
- les décisions de suspension.

Article 3 : Le présent arrêté abroge l'arrêté de délégation de signature du 20 janvier 2022 susvisé.

Article 4 : La secrétaire générale de l'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bourgogne Franche-Comté.

**La Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté,
Rectrice de l'académie de Besançon,
Chancelière des Universités**

Nathalie ALBERT-MORETTI



Bureau n° 112-113
Affaire suivie par : Mylène GRASSER LECARDONNEL
Tél : 03 81 65 49 23
Mél : service.juridique@ac-besancon.fr
10 rue de la convention
25030 Besançon cedex

2

Rectorat

BFC-2022-03-25-00008

Arrêté du 25 mars 2022 délégation de signature
de la rectrice ALBERT- MORETTI Mme
BOQUESTAL - Cheffe DEC

Secrétariat général

Affaire suivie par :
Mylène GRASSER-LECARDONNEL
Tél : 03 81 65 49 23
Mél : service.juridique@ac-besancon.fr

Besançon, le 25 mars 2022

10 rue de la Convention
25000 BESANÇON

**ARRÊTE DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MADAME SANDRINE BOQUESTAL,
RESPONSABLE DE LA DIRECTION DES EXAMENS ET CONCOURS (DEC)**

**LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
LA RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE BESANÇON**

Vu le code de l'éducation, et notamment son article D. 220-20,

Vu les articles R.911-82 à R. 911-90 du Code de l'éducation relatifs aux mesures de déconcentration,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2015-1616 du 10 décembre 2015 relatif aux régions académiques,

Vu le décret du 16 mars 2022 portant nomination de la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, rectrice de l'académie de Besançon – madame Nathalie ALBERT-MORETTI,

Vu l'arrêté ministériel du 3 juillet 2013 portant nomination de madame Sandrine BOQUESTAL, en tant qu'attachée principale d'administration de l'Etat,

Vu l'arrêté ministériel du 12 mars 2020 nommant et détachant madame Valérie PINSET, attachée d'administration de l'Etat hors classe, dans l'emploi de secrétaire générale de l'académie de Besançon à compter du 1^{er} avril 2020,

Vu l'arrêté ministériel du 4 janvier 2022 nommant et détachant monsieur Christophe MONNY, attaché d'administration hors classe, dans l'emploi d'adjoint au secrétaire général d'académie, directeur de l'organisation et des moyens, dans l'académie de Besançon à compter du 31 janvier 2022,

Vu l'arrêté ministériel du 11 février 2022 portant nomination et classement de madame Sandrine BOQUESTAL, attachée principale d'administration de l'Etat, dans l'emploi d'administratrice de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (AENESR), responsable de la direction des examens et concours (DEC) de l'académie de Besançon,

Vu l'arrêté préfectoral n°22-73 BAG du 25 mars 2022 donnant délégation de signature à madame Nathalie ALBERT-MORETTI, rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, rectrice de l'académie de Besançon,

Vu l'arrêté rectoral du 25 mars 2022 portant délégation de signature à madame Valérie PINSET, secrétaire générale de l'académie,

Vu l'arrêté rectoral du 25 mars 2022 portant délégation de signature à monsieur Christophe MONNY, secrétaire général adjoint d'académie en charge de la scolarité, de la pédagogie et des moyens de l'académie de Besançon,

Vu l'arrêté rectoral du 15 février 2022 portant délégation de signature à madame Sandrine BOQUESTAL, responsable de la direction des examens et concours (DEC) de l'académie de Besançon.

ARRÊTE

Article 1^{er} : En l'absence de madame la rectrice, de madame la secrétaire générale de l'académie, de monsieur le secrétaire général adjoint en charge de la scolarité, de la pédagogie et des moyens, empêchés ; délégation de signature est donnée à madame Sandrine BOQUESTAL, administratrice chargée de la direction des examens et concours, à l'effet de signer les actes, décisions et correspondances relatifs à la direction des examens et concours (DEC).

Article 2 : Sont exclus de cette délégation :

- Les arrêtés d'ouverture des registres d'inscription,
- Les nominations de jurys,
- La signature des diplômes,
- Les sanctions disciplinaires appliquées aux candidats.

Article 3 : Le présent arrêté abroge l'arrêté de délégation de signature du 15 février 2022 susvisé.

Article 4 : La secrétaire générale de l'académie de Besançon est chargée de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bourgogne Franche-Comté.

**La Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté,
Rectrice de l'académie de Besançon,
Chancelière des Universités**

Nathalie ALBERT-MORETTI



Rectorat

BFC-2022-03-25-00005

Arrêté du 25 mars 2022 délégation de signature
de la rectrice ALBERT- MORETTI Mme THOMAS -
SGAA DRH -



Secrétariat général

Affaire suivie par :

Mylène GRASSER-LECARDONNEL

Tél : 03 81 65 49 23

Mél : service.juridique@ac-besancon.fr

Besançon, le 25 mars 2022

10 rue de la Convention
25000 BESANÇON

ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MADAME EMMANUELLE THOMAS,
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE ADJOINTE, DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES

LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
LA RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE BESANÇON

Vu le code de l'éducation, et notamment son article D. 220-20,

Vu les articles R.911-82 à R. 911-90 du code de l'éducation relatifs aux mesures de déconcentration,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2015-1616 du 10 décembre 2015 relatif aux régions académiques,

Vu le décret du 16 mars 2022 portant nomination de la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, rectrice de l'académie de Besançon – madame Nathalie ALBERT-MORETTI,

Vu l'arrêté ministériel du 12 mars 2020 nommant et détachant madame Valérie PINSET, attachée d'administration de l'Etat hors classe, dans l'emploi de secrétaire générale de l'académie de Besançon à compter du 1^{er} avril 2020,

Vu l'arrêté ministériel du 14 mai 2020 nommant et détachant Madame Emmanuelle THOMAS, Professeur certifiée hors classe dans l'emploi d'adjointe au secrétaire général d'académie, directrice des ressources humaines du rectorat de l'académie de Besançon à compter du 15 mai 2020,

Vu l'arrêté préfectoral n°22-73 BAG du 25 mars 2022 donnant délégation de signature à madame Nathalie ALBERT-MORETTI, rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, rectrice de l'académie de Besançon,

Vu l'arrêté rectoral du 25 mars 2022 portant délégation de signature à madame Valérie PINSET, secrétaire générale de l'académie de Besançon,

Vu l'arrêté rectoral du 10 novembre 2020 portant délégation de signature à madame Emmanuelle THOMAS, secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines de l'académie de Besançon.

ARRÊTE

Article 1^{er} : En l'absence de madame la rectrice, de madame la secrétaire générale de l'académie empêchées ; délégation de signature est donnée à madame Emmanuelle THOMAS, secrétaire générale adjointe d'académie, directrice des ressources humaines de l'Académie de Besançon à effet de signer les arrêtés, actes, décisions, correspondances dans la limite des compétences attribuées à la rectrice d'académie.

Article 2 : Le présent arrêté abroge l'arrêté de délégation de signature du 10 novembre 2020 susvisé.

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bourgogne Franche-Comté.

**La Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté,
Rectrice de l'académie de Besançon,
Chancelière des Universités**

Nathalie ALBERT-MORETTI



Bureau n° 112-113
Affaire suivie par : Mylène GRASSER LECARDONNEL
Tél : 03 81 66 49 23
Mél : service.juridique@ac-besancon.fr
10 rue de la convention
25030 Besançon cedex

2

Rectorat

BFC-2022-03-25-00006

Arrêté du 25 mars 2022 délégation de signature
de la rectrice ALBERT- MORETTI- M. MARMOT-
DRAFPIC



Secrétariat général

Affaire suivie par :

Mylène GRASSER-LECARDONNEL

Tél : 03 81 65 49 23

Mél : service.juridique@ac-besancon.fr

Besançon, le 25 mars 2022

10 rue de la Convention
25000 BESANÇON

**ARRÊTE DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MONSIEUR SÉBASTIEN MARMOT,
DÉLÉGUÉ DE RÉGION ACADÉMIQUE
À LA FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE ET CONTINUE (DRAFPIC)**

**LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
LA RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE BESANÇON**

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.331-1, L.335-5, L.431-1, D.222-20 et R 241-22,

Vu les articles R.911-82 à R. 911-90 du code de l'éducation relatifs aux mesures de déconcentration,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu le décret n°2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'Etat,

Vu le décret n° 2015-1616 du 10 décembre 2015 relatif aux régions académiques,

Vu le décret du 16 mars 2022 portant nomination de la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, rectrice de l'académie de Besançon – madame Nathalie ALBERT-MORETTI,

Vu l'arrêté du 17 juin 2020 fixant les conditions d'habilitation à mettre en œuvre le contrôle en cours de formation en vue de la délivrance du certificat d'aptitude professionnelle, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, de la mention complémentaire, du brevet des métiers d'art et du brevet de technicien supérieur,

Vu l'arrêté ministériel du 19 août 2020 nommant Monsieur Sébastien MARMOT, personnel de direction, délégué de région académique à la formation professionnelle initiale et continue de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, à compter du 1^{er} septembre 2020,

Vu l'arrêté ministériel du 12 mars 2020 nommant et détachant madame Valérie PINSET, attachée d'administration de l'Etat hors classe, dans l'emploi de secrétaire générale de l'académie de Besançon à compter du 1^{er} avril 2020,

Vu l'arrêté préfectoral n°22-73 BAG du 25 mars 2022 donnant délégation de signature à madame Nathalie ALBERT-MORETTI, rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, rectrice de l'académie de Besançon,

Vu l'arrêté rectoral du 25 mars 2022 portant délégation de signature à madame Valérie PINSET, secrétaire générale de l'académie de Besançon,

Vu l'arrêté rectoral du 24 novembre 2020 donnant délégation de signature à monsieur Sébastien MARMOT, délégué de région académique à la formation professionnelle initiale et continue de la région académique Bourgogne-Franche-Comté.

ARRÊTE

Article 1^{er} : En l'absence de madame la rectrice, de madame la secrétaire générale de l'académie empêchées ; délégation de signature est donnée à monsieur Sébastien MARMOT, délégué de région académique à la formation professionnelle initiale et continue de la région académique Bourgogne-Franche-Comté (DRAFPIC), à l'effet de signer :

- les habilitations des centres de formation d'apprentis (CFA) de l'académie de Besançon à mettre en œuvre le contrôle en cours de formation (CCF) en vue de la délivrance du certificat d'aptitude professionnelle, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, de la mention complémentaire, du brevet des métiers d'art et du brevet de technicien supérieur.

Article 2 : Le présent arrêté abroge l'arrêté de délégation de signature du 24 novembre 2020 susvisé.

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bourgogne Franche-Comté.

**La Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté,
Rectrice de l'académie de Besançon,
Chancelière des Universités**

Nathalie ALBERT-MORETTI



Bureau n° 112-113
Affaire suivie par : Mylène GRASSER LECARDONNEL
Tél : 03 81 65 49 23
Mél : service.juridique@ac-besancon.fr
10 rue de la convention
25030 Besançon cedex

2

Rectorat

BFC-2022-03-25-00007

Arrêté du 25 mars 2022 délégation de signature
de la rectrice ALBERT- MORETTI-
M.MONNY-SGAA-DOP



Secrétariat général

Affaire suivie par :

Mylène GRASSER-LECARDONNEL

Tél : 03 81 65 49 23

Mél : service.juridique@ac-besancon.fr

10 rue de la Convention
25000 BESANÇON

Besançon, le 25 mars 2022

ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MONSIEUR CHRISTOPHE MONNY,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT, DIRECTEUR DE L'ORGANISATION ET DES MOYENS

**LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
LA RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE BESANÇON**

Vu le code de l'éducation, et notamment l'article D. 222-20,

Vu les articles R.911-82 à R. 911-90 du Code de l'éducation relatifs aux mesures de déconcentration,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

Vu le décret n°2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'Etat,

Vu le décret du 16 mars 2022 portant nomination de la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, rectrice de l'académie de Besançon – madame Nathalie ALBERT-MORETTI,

Vu l'arrêté ministériel du 12 mars 2020 nommant et détachant madame Valérie PINSET, attachée d'administration de l'Etat hors classe, dans l'emploi de secrétaire générale de l'académie de Besançon à compter du 1^{er} avril 2020,

Vu l'arrêté ministériel du 4 janvier 2022 nommant et détachant monsieur Christophe MONNY, attaché d'administration hors classe, dans l'emploi d'adjoint au secrétaire général d'académie, directeur de l'organisation et des moyens, dans l'académie de Besançon à compter du 31 janvier 2022,

Vu l'arrêté préfectoral n°22-73 BAG du 25 mars 2022 donnant délégation de signature à madame Nathalie ALBERT-MORETTI, rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, rectrice de l'académie de Besançon,

Vu l'arrêté rectoral du 25 mars 2022 portant délégation de signature à madame Valérie PINSET, secrétaire générale de l'académie de Besançon,

Vu l'arrêté rectoral du 20 janvier 2022 portant délégation de signature à monsieur Christophe MONNY, secrétaire général adjoint d'académie en charge de la scolarité, de la pédagogie et des moyens de l'académie de Besançon.

ARRÊTE

Article 1^{er} : En l'absence de madame la rectrice, de madame la secrétaire générale de l'académie empêchées ; délégation de signature est donnée à monsieur Christophe MONNY, secrétaire général adjoint d'académie en charge de la scolarité, de la pédagogie et des moyens de l'académie de Besançon à effet de signer les arrêtés, actes, décisions, correspondances dans la limite des compétences attribuées à la rectrice d'académie.

Article 2 : Le présent arrêté abroge l'arrêté de délégation de signature du 20 janvier 2022 susvisé.

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie de Besançon est chargée de l'exécution du présent arrêté qui prend effet le lendemain du jour de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Bourgogne-Franche-Comté.

**La Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté,
Rectrice de l'académie de Besançon,
Chancelière des Universités**

Nathalie ALBERT-MORETTI



Bureau n° 112-113
Affaire suivie par : Mylène GRASSER LECARDONNEL
Tél : 03 81 65 49 23
Mél : service.juridique@ac-besancon.fr
10 rue de la convention
25030 Besançon cedex

2

Rectorat

BFC-2022-03-25-00010

Arrêté du 25 mars 2022 délégation de signature
de la rectrice ALBERT- MORETTI- Mme MOLLIER -
Cheffe DPAE



Secrétariat général

Affaire suivie par :

Mylène GRASSER-LECARDONNEL

Tél : 03 81 65 49 23

Mél : service.juridique@ac-besancon.fr

10 rue de la Convention
25000 BESANÇON

Besançon, le 25 mars 2022

ARRÊTE DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MADAME LUCILE MOLLIER,
RESPONSABLE DE LA DIRECTION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET D'ENCADREMENT (DPAE)

**LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
LA RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE BESANÇON**

Vu le code de l'éducation, et notamment son article D. 220-20,

Vu les articles R.911-82 à R. 911-90 du Code de l'éducation relatifs aux mesures de déconcentration,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2015-1616 du 10 décembre 2015 relatif aux régions académiques,

Vu le décret du 16 mars 2022 portant nomination de la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, rectrice de l'académie de Besançon – madame Nathalie ALBERT-MORETTI,

Vu l'arrêté ministériel en date du 5 octobre 2007 portant nomination de madame Lucile MOLLIER, attachée principale d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur,

Vu l'arrêté ministériel du 12 mars 2020 nommant et détachant madame Valérie PINSET, attachée d'administration de l'Etat hors classe, dans l'emploi de Secrétaire Générale de l'académie de Besançon à compter du 1^{er} avril 2020,

Vu l'arrêté ministériel du 14 mai 2020 nommant et détachant madame Emmanuelle THOMAS, professeure certifiée hors classe dans l'emploi de secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines de l'académie de Besançon à compter du 15 mai 2020,

Vu l'arrêté rectoral du 9 septembre 2020 portant désignation de madame Lucile MOLLIER en tant que responsable de la direction des personnels administratifs et d'encadrement (DPAE) à compter du 1^{er} septembre 2020,

Vu l'arrêté préfectoral n°22-73 BAG du 25 mars 2022 donnant délégation de signature à madame Nathalie ALBERT-MORETTI, rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, rectrice de l'académie de Besançon,

Vu l'arrêté rectoral du 25 mars 2022 portant délégation de signature à madame Valérie PINSET, secrétaire générale de l'académie de Besançon,

Vu l'arrêté rectoral du 25 mars 2022 portant délégation de signature à madame Emmanuelle THOMAS, secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines de l'académie de Besançon,

Vu l'arrêté rectoral du 10 septembre 2020 donnant délégation de signature à madame Lucile MOLLIER, responsable de la direction des personnels administratifs et d'encadrement (DPAE).

ARRÊTE

Article 1^{er} : En l'absence de madame la rectrice, de madame la secrétaire générale de l'académie, de madame la secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines, empêchées ; délégation de signature est donnée à madame Lucile MOLLIER, attachée principale d'administration de l'Etat, de signer les actes, décisions et correspondances relatifs aux attributions de la direction des personnels administratifs et d'encadrement (DPAE).

Article 2 : Sont exclus de cette délégation :

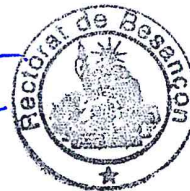
- les affaires disciplinaires,
- les décisions de refus faisant grief,
- les décisions de recrutement de personnels fonctionnaires,
- les décisions ouvrant droit à une pension de retraite,
- les arrêtés constitutifs de CAPA.

Article 3 : Le présent arrêté abroge l'arrêté de délégation de signature du 10 septembre 2020 susvisé.

Article 4 : La secrétaire générale de l'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bourgogne Franche-Comté.

**La Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté,
Rectrice de l'académie de Besançon,
Chancelière des Universités**

Nathalie ALBERT-MORETTI



Rectorat

BFC-2022-03-25-00011

Arrêté du 25 mars 2022 délégation de signature
de la rectrice ALBERT- MORETTI- Mme PINSET -
SGA



Secrétariat général

Affaire suivie par :

Mylène GRASSER-LECARDONNEL

Tél : 03 81 65 49 23

Mél : service.juridique@ac-besancon.fr

Besançon, le 25 mars 2022

10 rue de la Convention
25000 BESANÇON

ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MADAME VALÉRIE PINSET,
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE L'ACADÉMIE DE BESANÇON

LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE BESANÇON

Vu le code de l'éducation, et notamment son article D. 220-20,

Vu les articles R.911-82 à R. 911-90 du code de l'éducation relatifs aux mesures de déconcentration,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2015-1616 du 10 décembre 2015 relatif aux régions académiques,

Vu le décret du 16 mars 2022 portant nomination de la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, rectrice de l'académie de Besançon – madame Nathalie ALBERT-MORETTI,

Vu l'arrêté préfectoral n°22-73 BAG du 25 mars 2022 donnant délégation de signature à madame Nathalie ALBERT-MORETTI, rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, rectrice de l'académie de Besançon,

Vu l'arrêté ministériel du 12 mars 2020 nommant et détachant madame Valérie PINSET, attachée d'administration de l'Etat hors classe, dans l'emploi de secrétaire générale de l'académie de Besançon à compter du 1^{er} avril 2020,

Vu l'arrêté ministériel du 4 janvier 2022 nommant et détachant monsieur Christophe MONNY, attaché d'administration hors classe, dans l'emploi d'adjoint au secrétaire général d'académie, directeur de l'organisation et des moyens, dans l'académie de Besançon à compter du 31 janvier 2022,

Vu l'arrêté ministériel du 14 mai 2020 nommant et détachant madame Emmanuelle THOMAS, Professeur certifiée hors classe dans l'emploi d'adjointe au secrétaire général d'académie, directrice des ressources humaines du rectorat de l'académie de Besançon à compter du 15 mai 2020,

Vu l'arrêté rectoral du 8 avril 2020 portant délégation de signature à madame Valérie PINSET, secrétaire générale de l'académie de Besançon.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation permanente de signature est donnée par madame Nathalie ALBERT-MORETTI, rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, rectrice de l'académie de Besançon, à madame Valérie PINSET, secrétaire générale de l'académie de Besançon, à effet de signer toutes mesures dans le cadre de ses attributions et compétences.

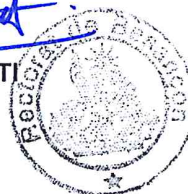
Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de madame Valérie PINSET, secrétaire générale de l'académie de Besançon, la délégation qui lui est confiée à l'article 1^{er} ci-dessus est exercée par monsieur Christophe MONNY, secrétaire général adjoint d'académie, directeur de l'organisation et des moyens ou par madame Emmanuelle THOMAS, secrétaire générale adjointe d'académie, directrice des ressources humaines dans le cadre des attributions qui leur sont respectivement concédées.

Article 3 : Le présent arrêté abroge l'arrêté de délégation de signature du 8 avril 2020 susvisé.

Article 4 : La secrétaire générale de l'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bourgogne Franche-Comté.

**La Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté,
Rectrice de l'académie de Besançon,
Chancelière des Universités**


Nathalie ALBERT-MORETTI



Bureau n° 112-113
Affaire suivie par : Mylène GRASSER LECARDONNEL
Tél : 03 81 55 49 23
Mail : service.juridique@ac-besancon.fr
10 rue de la convention
25030 Besançon cedex

2

Rectorat

BFC-2022-03-25-00012

Arrêté du 25 mars 2022 délégation de signature
de la rectrice ALBERT- MORETTI- Mme RELANGE -
Cheffe SSARH -



Secrétariat général

Affaire suivie par :

Mylène GRASSER-LECARDONNEL

Tél : 03 81 65 49 23

Mél : service.iuridique@ac-besancon.fr

Besançon, le 25 mars 2022

10 rue de la Convention
25000 BESANÇON

**ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MADAME SANDRINE RELANGE,
RESPONSABLE DU SERVICE DE SUIVI ET D'ACCOMPAGNEMENT À LA RH (SSARH)**

**LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
LA RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE BESANÇON**

Vu le code de l'éducation, et notamment son article D. 220-20,

Vu les articles R.911-82 à R. 911-90 du code de l'éducation relatifs aux mesures de déconcentration,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2015-1616 du 10 décembre 2015 relatif aux régions académiques,

Vu le décret du 16 mars 2022 portant nomination de la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, rectrice de l'académie de Besançon – madame Nathalie ALBERT-MORETTI,

Vu l'arrêté du 1^{er} septembre 2015 affectant Madame Sandrine RELANGE, professeur certifiée, au rectorat en tant que conseillère mobilité carrière,

Vu l'arrêté ministériel du 12 mars 2020 nommant et détachant madame Valérie PINSET, attachée d'administration de l'Etat hors classe, dans l'emploi de secrétaire générale de l'académie de Besançon à compter du 1^{er} avril 2020,

Vu l'arrêté ministériel du 14 mai 2020 nommant et détachant madame Emmanuelle THOMAS, professeure certifiée hors classe dans l'emploi de secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines de l'académie de Besançon à compter du 15 mai 2020,

Vu la nomination de Madame Sandrine RELANGE au 1^{er} septembre 2021 en tant que responsable du service de suivi et d'accompagnement RH au rectorat de l'académie de Besançon,

Vu l'arrêté préfectoral n°22-73 BAG du 25 mars 2022 donnant délégation de signature à madame Nathalie ALBERT-MORETTI, rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, rectrice de l'académie de Besançon,

Vu l'arrêté rectoral du 25 mars 2022 portant délégation de signature à madame Valérie PINSET, secrétaire générale de l'académie de Besançon,

Vu l'arrêté rectoral du 25 mars 2022 portant délégation de signature à madame Emmanuelle THOMAS, secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines de l'académie de Besançon,

Vu l'arrêté rectoral du 6 octobre 2021 donnant délégation de signature à madame Sandrine RELANGE, responsable du service de suivi et d'accompagnement RH (SSARH) de l'académie de Besançon.

ARRÊTE

Article 1^{er} : En l'absence de madame la rectrice, de madame la secrétaire générale de l'académie, de madame la secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines, empêchées ; délégation de signature est donnée à madame Sandrine RELANGE, responsable du service de suivi et d'accompagnement à la RH (SSARH) à l'effet de signer les actes relatifs aux attributions suivantes :

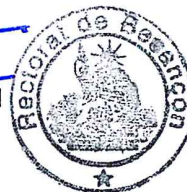
- Coordination des conseillers RH de proximité,
- Accidents du travail : personnels de direction, d'inspection, médicaux-sociaux, personnels enseignants du second degré, personnels administratifs.
- Action sociale : tous les personnels de l'académie
- Allègement de service : personnels enseignants du second degré public
- Postes adaptés : premier et du second degré public
- Suivi postes adaptés : premier et second degré public
- Occupation thérapeutiques : tous les personnels de l'académie
- Reconversion adaptation : enseignants du second degré
- Temps partiels thérapeutiques : personnels de direction, d'inspection, médicaux-sociaux, personnels enseignants du second degré, personnels administratifs
- Suivi période préparatoire au reclassement : tous les personnels de l'académie
- Suivi reclassement : tous les personnels de l'académie
- Congés longue maladie, congés longue durée : personnels de direction, d'inspection, médicaux-sociaux, personnels enseignants du second degré, personnels administratifs
- Dispositif DARPA : dispositif académique de remédiation professionnelle et d'accompagnement des personnels enseignants du second degré

Article 2 : Le présent arrêté abroge l'arrêté de délégation de signature du 6 octobre 2021 susvisé.

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bourgogne Franche-Comté.

**La Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté,
Rectrice de l'académie de Besançon,
Chancelière des Universités**

Nathalie ALBERT-MORETTI



Bureau n° 112-113
Affaire suivie par : Myliène GRASSER LECARDONNEL
Tél : 03 81 65 49 23
Mél : service.juridique@ac-besancon.fr
10 rue de la convention
25030 Besançon cedex

2

Rectorat

BFC-2022-03-25-00004

Arrêté du 25 mars 2022 délégation de signature
de la rectrice ALBERT- MORETTI- Mme RIBEIRO -
Cheffe DOS -



Secrétariat général

Affaire suivie par :

Éric CHAPUIS

Tél : 03 81 65 47 28

Mél : service.juridique@ac-besancon.fr

Besançon, le 25 mars 2022

10 rue de la Convention
25000 BESANÇON

ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MADAME ISABELLE RIBEIRO,
RESPONSABLE DE LA DIRECTION DE L'ORGANISATION SCOLAIRE (DOS)

LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
LA RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE BESANÇON

Vu le code de l'éducation, et notamment son article D. 220-20,

Vu les articles R.911-82 à R. 911-90 du Code de l'éducation relatifs aux mesures de déconcentration,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2015-1616 du 10 décembre 2015 relatif aux régions académiques,

Vu le décret du 16 mars 2022 portant nomination de la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, rectrice de l'académie de Besançon – madame Nathalie ALBERT-MORETTI,

Vu l'arrêté ministériel du 10 juillet 2015 portant nomination de madame Isabelle RIBEIRO, en tant qu'attachée principale d'administration de l'Etat,

Vu l'arrêté ministériel du 12 mars 2020 nommant et détachant madame Valérie PINSET, attachée d'administration de l'État hors classe, dans l'emploi de secrétaire générale de l'académie de Besançon à compter du 1^{er} avril 2020,

Vu l'arrêté ministériel du 4 janvier 2022 nommant et détachant monsieur Christophe MONNY, attaché d'administration hors classe, dans l'emploi d'adjoint au secrétaire général d'académie, directeur de l'organisation et des moyens, dans l'académie de Besançon à compter du 31 janvier 2022,

Vu la décision rectorale portant affectation de madame Isabelle RIBEIRO en tant que responsable de la direction de l'organisation scolaire (DOS) à effet du 3 novembre 2019,

Vu l'arrêté préfectoral n°22-73 BAG du 25 mars 2022 donnant délégation de signature à madame Nathalie ALBERT-MORETTI, rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, rectrice de l'académie de Besançon,

Vu l'arrêté rectoral du 25 mars 2022 portant délégation de signature à madame Valérie PINSET, secrétaire générale de l'académie,

Vu l'arrêté rectoral du 25 mars 2022 portant délégation de signature à monsieur Christophe MONNY, secrétaire général adjoint d'académie en charge de la scolarité, de la pédagogie et des moyens de l'académie de Besançon,

Vu l'arrêté rectoral du 20 novembre 2022 portant délégation de signature à madame Isabelle RIBEIRO, responsable de la direction de l'organisation scolaire (DOS) de l'académie de Besançon.

ARRÊTE

Article 1^{er} : En l'absence de madame la rectrice, de madame la secrétaire générale de l'académie, de monsieur le secrétaire général adjoint en charge de la scolarité, de la pédagogie et des moyens, empêchés ; délégation de signature est donnée à Madame Isabelle RIBEIRO, Attachée Principale de l'Etat, à l'effet de signer les actes relatifs aux attributions de la direction de l'organisation scolaire (DOS).

Article 2 : Sont exclus de cette délégation :

- la signature des actes concernant l'attribution de la dotation globale horaire aux établissements,
- des modification apportées aux structures pédagogiques,
- des décisions de refus,
- des moyens en postes (enseignants et non enseignants) ou en heures alloués au sein de l'académie.

Article 3 : Le présent arrêté abroge l'arrêté de délégation de signature du 20 novembre 2020 susvisé.

Article 4 : La secrétaire générale de l'académie de Besançon est chargée de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bourgogne Franche-Comté.

**La Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté,
Rectrice de l'académie de Besançon,
Chancelière des Universités**

Nathalie ALBERT-MORETTI



Rectorat de l'académie de Besançon

BFC-2022-03-18-00005

Arrêté initial URSSAF de la Nièvre



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRETE 26/2022

portant nomination des membres du conseil départementale de la Nièvre auprès du Conseil d'Administration de l'Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de la Bourgogne

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,
Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles R. 121-5 à R. 121-7, D. 213-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Patrice Beaumont, chef de l'antenne de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ;

Arrête :

Article 1^{er} :

Sont nommés membres du Conseil d'Administration du conseil départementale de la Nièvre auprès du Conseil d'Administration de l'Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales de la Bourgogne :

1° En tant que représentants des assurés sociaux:

Sur désignation de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT):

Titulaires :

Mme Françoise HONIAT

M. David BOUCHER

Suppléants :

Poste vacant

Poste vacant

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail (CGT):

Titulaires :

M. Cédric GAILLIARD

M. David VAGNIOT

Suppléants :

M. Antoine FONTENEAU

M. Philippe PETIT

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail-Force Ouvrière (CGT-FO):

Titulaires :

M. Olivier VAVON

M. David AUBLIN

Suppléants :

M. Éric GUERET

M. Philippe LAURENT

Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC):

Titulaire :

M. Philippe MICHOT

Suppléant :

Poste vacant

Sur désignation de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC):

Titulaire :

Mme Violaine LEFEBVRE

Suppléant :

Poste vacant

2° En tant que représentants des employeurs:

Sur désignation du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF):

Titulaires :

M. Bruno BURGUN

Mme Justine RICHARD

Suppléants :

M. Thierry GRIZARD

Mme Valérie FIEDLER

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME):

Titulaire :

M. Christophe DUCROS

M. Franck BOULLARD

Suppléant :

M. Thierry CATIER

Poste vacant

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P):

Titulaire :

Mme Nadine GRUNENWALD

Suppléant :

M. Stéphane CONDROYER

3° En tant que représentants des travailleurs indépendants:

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P):

Titulaires :

M. Thierry CAGNAT

Suppléant :

Poste vacant

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME):

Titulaire :

Mme Aurélie COUSSEAU

Suppléant :

Poste vacant

Sur désignation de la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE):

Titulaire :

Poste vacant

Suppléant :

M. Ludovic MILLE

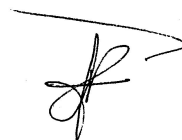
Article 2 :

Le chef d'antenne de Nancy de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Fait à Nancy, le 18 mars 2022

Le ministre des solidarités et de la santé,
Pour le ministre et par délégation :

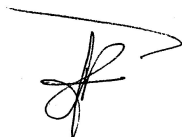
Le chef d'antenne de Nancy de la Mission
Nationale de Contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale



Patrice BEAUMONT

Le ministre de l'économie, des finances
et de la relance
Pour le ministre et par délégation :

Le chef d'antenne de Nancy de la Mission
Nationale de Contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale



Patrice BEAUMONT